

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 21 janvier 2008

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<b>Appel nominal</b>	(p. 6)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2007	(p. 6)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2008-4653)	(p. 6)

Les textes des délibérations n° 2008-4653- à 2008-4749 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 372.

<b>N° 2008-4653</b> Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 décembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)
---	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2008-4654</b> Développement des modes de déplacements doux - Guide sur la cohabitation des bus et des vélos dans les couloirs réservés - Principes d'aménagement de voirie -	(p. 6)
<b>N° 2008-4655</b> Oullins, Pierre Bénite - Exercice du droit de priorité par la Communauté urbaine en vue de l'acquisition des quatre ensembles immobiliers situés sur la commune de Oullins et de la parcelle AM 10 située sur Pierre Bénite -	(p. 7)
<b>N° 2008-4656</b> Villeurbanne - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur les immeubles en copropriété situés dans le périmètre concerné par le projet urbain du centre-ville -	(p. 20)
<b>N° 2008-4657</b> Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon -	(p. 21)
<b>N° 2008-4658</b> Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Actualisation du programme d'activités et valorisation financière des moyens mis à disposition - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 7 avril 2006 -	(p. 21)
<b>N° 2008-4659</b> Avenant n° 1 de prorogation pour 2008 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) thématique habitat indigne et très inconfortable - Avenant au protocole d'éradication de l'habitat indigne -	(p. 21)
<b>N° 2008-4660</b> Lancement de la phase 2 du réseau expérimental européen Urbameco avec le label Fast Track -	(p. 22)
<b>N° 2008-4661</b> Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - Prospection et mobilisation d'offre de logements privés à vocation sociale par les associations - Conventions de financement pour 2008 -	(p. 21)
<b>N° 2008-4662</b> Bron - Quartier du Terraillon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par le groupe Alliage -	(p. 22)
<b>N° 2008-4663</b> Lyon 1er - Pentes de la Croix-Rousse - Requalification et sécurisation de l'immeuble situé 9, rue Leynaud -	(p. 22)

<b>N° 2008-4664</b>	<i>Saint Fons - Aménagement du terrain de l'association Foncière logement - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les études de maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4665</b>	<i>Givors, Grigny - Adhésion de Givors et Grigny à la Communauté urbaine - Avenant au programme local de l'habitat (PLH) -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4666</b>	<i>Convention d'occupation temporaire du domaine public des Hospices civils de Lyon par des abris voyageurs -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4667</b>	<i>Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'électricité pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Sigerly et EDF -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4668</b>	<i>Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4669</b>	<i>Requalification du quartier de l'Ecoin sous la Combe - Marché de travaux de démolition et reconstruction de garages et aménagement d'un terrain de sport - Lot n° 2 : gros œuvre et terrassements particuliers - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Campenon Bernard régions -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-4670</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Aménagement des voiries du pôle de loisirs - Marché de maîtrise d'œuvre - Protocole transactionnel avec la société Arcadis -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4671</b>	<i>Lyon 7° - Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4672</b>	<i>Bron - Quartier du Terrailon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation préalable pour l'opération Caravelle -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4673</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Modification du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Révision de l'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4674</b>	<i>Saint Priest - ZAC Mozart - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Approbation d'un bilan financier modificatif - Avenant n° 5 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4675</b>	<i>Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Rachat de l'îlot G - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4676</b>	<i>Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Prorogation de la concession - Avenant n° 7 -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-4677</b>	<i>Villeurbanne - ZAC Charpennes Wilson - Protocole de liquidation -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-4678</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier Vernay-Verchères - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement des espaces extérieurs - Composition de la commission composée en jury pour le choix du maître d'œuvre et de la mission d'ordonnancement-pilotage-coordination (OPC) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4679</b>	<i>Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire - Individualisation d'autorisation de programme pour 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4680</b>	<i>Bron - Quartier du Terrailon - Restructuration du centre commercial Terrailon - Convention avec l'Epereca et la Commune -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4681</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Action foncière - Complément d'autorisation de programme pour les démolitions -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4682</b>	<i>Villeurbanne - Zone urbaine sensible des Brosses - Projet Anru Poudrette - Fonds de concours pour la démolition de 96 logements -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-4683</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise - Convention pour 2008 et 2009 visant au renforcement de la gestion sociale de proximité dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Subvention à la SA Gabriel Rosset -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4684</b>	<i>Dardilly, Limonest - Echangeur du Tronchon - Jalonnement et protections phoniques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4685</b>	<i>Vaulx en Velin - Mission Carré de Soie - Réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt du Sytral et de la rue Jacquard -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-4686</b>	<i>Vénissieux - Place Maurice Ravel - Aménagement - Convention avec la Ville -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4687</b>	<i>Bron - Rénovation urbaine de Bron Parilly - Reconstitution sur site de logements îlot Annonay - Subvention de l'Anru - Individualisation de l'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4688</b>	<i>Lyon 8° - Mermoz nord - Création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue Tixier - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Lyon -</i>	(p. 21)

<b>N° 2008-4689</b>	<i>Saint Genis Laval - Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-4690</b>	<i>Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4691</b>	<i>Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4692</b>	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération 0443 - BPNL adaptation de l'ouvrage -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4693</b>	<i>Givors, Grigny - Diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-4694</b>	<i>Bron, Lyon - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Conventions de financement avec l'Etat, les villes de Bron et de Lyon - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat -</i>	(p. 8)
<b>N° 2008-4744</b>	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Bilan de concertation préalable -</i>	(p. 10)
<b>N° 2008-4745</b>	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Arrêt du projet -</i>	(p. 10)
<b>N° 2008-4746</b>	<i>Lyon - Opération n° 1 444 - Mise en conformité du BPNL, du tunnel sous Fourvière et du tunnel Vivier-Merle - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2008-4695</b>	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine à l'animation et au développement de l'association Axelera - Programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4696</b>	<i>Avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud - Animation économique des portes du Sud, îlons et coteaux du Rhône et Lyon 3°, 7° et 8° arrondissements -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4697</b>	<i>Animation économique des conférences des maires ouest-nord et val d'Yzeron - Convention 2007-2009 avec l'association Techlid - Avenant n° 1 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4698</b>	<i>Convention bi-annuelle 2008-2009 avec l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi ASPIE - Animation économique de la conférence des maires Portes des Alpes -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4699</b>	<i>Convention triennale 2007-2009 avec l'association Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône-amont - Avenant n° 1 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4700</b>	<i>Convention 2008-2009 avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Animation économique des 1er, 4° et 6° arrondissements de Lyon - Participation financière -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4701</b>	<i>Convention avec l'association Lyon Urban Trucks and Bus 2015 - Soutien à l'animation, la promotion et la communication en 2008 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4702</b>	<i>Convention avec l'association Imaginove - Subvention - Année 2008 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4703</b>	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2008 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4704</b>	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2008 - Subvention -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4705</b>	<i>Animation économique de la conférence des maires du val de Saône - Convention triennale 2007-2009 avec le syndicat Saône Mont d'Or (SSMO) - Avenant n° 1 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4706</b>	<i>Avenant à la convention triennale 2007-2009 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Animation économique de la conférence des maires plateau nord -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4707</b>	<i>Subvention à l'association Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4708</b>	<i>Subvention à la fondation Bullukian - Animation tête de réseau - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Année 2008 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-4709</b>	<i>Cession à la Communauté urbaine de la marque l'Esprit d'Entreprise -</i>	(p. 23)

**COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS**

<b>N° 2008-4710</b>	<i>Groupes délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2008 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4711</b>	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Opération Neuville en Champagne - Réserves foncières -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4712</b>	<i>Individualisation d'autorisation de programme foncier pour 2008 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4713</b>	<i>Bron, Chassieu, Saint Priest - Acquisition de terrains de l'Etat anciennement affectés à la direction de l'aviation civile - Individualisation d'une autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4714</b>	<i>Travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4715</b>	<i>Etude comparative européenne sur les retombées économiques de la fonction commande publique sur les PME - Convention de partenariat avec le leadership de Rostock -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4716</b>	<i>Création d'autorisation de programme IDEE (neurosciences) pour l'année 2008 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4717</b>	<i>Lyon 3° - Restaurant communautaire - Complément d'AP - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4718</b>	<i>Décines Charpieu - Centre national de la mémoire arménienne - Participation au financement - Contrat d'agglomération de Lyon, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4719</b>	<i>Sepal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2008 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4720</b>	<i>Refonte des outils de suivi des dossiers fonciers, de gestion patrimoniale locative et technique, des biens propriétés de la Communauté - Création de l'opération - Demande d'individualisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4721</b>	<i>Lyon 8° - Escaliers de l'allée Adolphe Lafont - Accès au métro Laënnec - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-4747</b>	<i>Plan stratégique de la SERL - Pacte d'actionnaires avec le département du Rhône -</i>	(p. 19)

**COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

<b>N° 2008-4722</b>	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2008 dans le cadre de l'autorisation de programme "Budget annexe de l'assainissement" - Individualisation pour les opérations globalisées -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4723</b>	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2009 avec reconduction expresse pour 2010 (lots n° 1, 3, 4, 5, 6 et 10) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4724</b>	<i>Meyzieu - Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4725</b>	<i>Saint Priest - Emissaire du plateau sud est - Rue Jean-Jacques Rousseau - Rue de l'Egalité - Restructuration de réseaux - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4726</b>	<i>Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Rénovation, extension de la station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme au titre des études et de la maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4727</b>	<i>Neuville sur Saône, Genay - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme au titre des études et travaux -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4728</b>	<i>Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Subventions aux partenaires pour l'année 2008 - Convention-type et annexes -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-4729</b>	<i>Evaluation et projet d'organisation de la gestion de l'eau sur l'île de Miribel-Jonage - Participation financière -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4730</b>	<i>Avis de la Communauté urbaine sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Est lyonnais -</i>	(p. 8)
<b>N° 2008-4731</b>	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2008 - Individualisation de l'autorisation de programme "Budget annexe des eaux" pour les opérations globalisées -</i>	(p. 25)

<b>N° 2008-4732</b>	<i>Définition des programmes d'action à mener en 2008 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales, bassins et réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globale Ecologie urbaine - Individualisation pour les opérations globalisées -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4733</b>	<i>Sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Croix-Luizet - Première individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4734</b>	<i>Constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'une modélisation hydrodynamique pour la lutte contre les inondations de l'agglomération lyonnaise - Avenant à la convention avec le BRGM -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4735</b>	<i>Extension de l'activité de recyclerie dans les déchèteries de la Communauté urbaine - Convention-cadre -</i>	(p. 9)
<b>N° 2008-4736</b>	<i>Promotion du tri - Convention-type pour l'embauche d'ambassadeurs -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-4737</b>	<i>Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Autorisation de signer un avenant entraînant l'annulation de la convention portant versement d'un fonds de concours au Sagyrac -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-4738</b>	<i>Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 avec l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 - Subvention -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-4739</b>	<i>Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2008 -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4740</b>	<i>Démarche requalification professionnelle 2007-2008 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2008-4741</b>	<i>Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4742</b>	<i>ZAC Saint Clair - Convention de gestion d'un cheminement pour les piétons ouvert à la circulation du public -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4743</b>	<i>Aménagement du Carré de Soie - Projet de réalisation d'un réseau de chauffage urbain - Convention de gestion avec les villes de Villeurbanne et Vaulx en Velin -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-4748</b>	<i>Fonctionnement du compte épargne temps au Grand Lyon -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-4749</b>	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 26)
<b>ERRATUM</b>	<i>Vote des dossiers n° 2008-4744 et 2008-4745 -</i>	(p. 26)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
président**

Le lundi 21 janvier 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 10 janvier 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Guétaz, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puviv de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Vaté, Vincent.

**Absents excusés :** M. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), MM. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Assi (pouvoir à M. Rémond), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Gigot), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Decriaud (pouvoir à M. Roche), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), M. Uhlrich (pouvoir à M. Lelièvre).

**Absents non excusés :** MM. Calvel, Lambert, Mme Vessiller, MM. Blein, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Communal-Haour, Mme De Coster, MM. Genin, Girod, Guillemot, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Petitjean, MM. Philip, Vial, Mme Yéréman.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Petit), Morales (pouvoir à M. Crimier), Vincent (pouvoir à M. Sauzay), Gigot (pouvoir à M. Sardat), Mme Nachury (pouvoir à Mme Friehe),

---

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique 12 novembre 2007**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2008-4653 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 décembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée, par délibération du 27 mars 2006, au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport n° 2008-4653. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des présidents*

**N° 2008-4654 - déplacements et urbanisme -** Développement des modes de déplacements doux - Guide sur la cohabitation des bus et des vélos dans les couloirs réservés - Principes d'aménagement de voirie - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Vesco n'est pas là mais il voulait vous donner un avis très favorable sur un projet de déplacement doux, qui est un guide que nous avons élaboré avec le Sytral sur la cohabitation des bus et des vélos dans les couloirs réservés. Il s'agit donc d'un principe d'aménagement de voirie. Sur ce sujet, j'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** Merci, monsieur le président. Notre groupe se satisfait bien sûr de l'avancée que constitue ce guide de cohabitation. Les couloirs de bus sont en effet souvent des itinéraires directs et attractifs relativement protégés des voitures. Cela crée donc un terreau intéressant pour les vélos. Ils constituent des voies privilégiées qu'il faut rendre accessibles pour développer la cyclabilité de la ville et supprimer certains points noirs liés aux vélos. L'importance de la suppression des points noirs liés aux vélos aurait pu être rappelée par le guide que nous votons aujourd'hui comme un principe d'action.

En situation difficile pour les cyclistes, l'ouverture du couloir de bus et donc son élargissement à 4,50 mètres doivent constituer un objectif fort d'aménagement de la voirie et dont l'oubli se paie parfois dramatiquement pour les cyclistes sur les trottoirs. Sur les axes forts, l'objectif d'en élargir les emprises à 4,50 mètres doit donc être poursuivi avec détermination, avec obligation de résultats, entre autres sur les points de passage obligé comme le pont Poincaré, unique liaison entre le plateau nord et le centre de notre agglomération et qu'empruntent des dizaines de cyclistes chaque jour ou encore sur le pont de Cusset où se pose la même problématique.

Toujours sur les axes forts, il semble indispensable de les ouvrir sur toute l'étendue de la zone 30 du centre de notre agglomération

car l'application de la charte crée des discontinuités très peu lisibles. Ainsi, il découle de ces principes que, sur le premier arrondissement, les cyclistes peuvent emprunter la rue de la République et la rue Joseph Serlin mais qu'ils ne peuvent pas prendre la rue Constantine en venant du pont La Feuillée ; nous avons demandé, monsieur le président, l'ouverture de ce très court tronçon au motif que 90 % des cyclistes qui viennent du pont La Feuillée et des quais de Saône souhaitent gagner la place des Terreaux et non continuer sur le quai. Nous demandons donc un assouplissement du principe de l'interdiction des vélos sur les lignes fortes dans la zone 30, d'autant plus que le guide valide le principe de la mixité sur couloir non élargi quand les sections concernées sont courtes. C'est le cas ici puisque la section réellement problématique entre la rue Lanterne et la rue Paul Chenavard ne fait que 40 mètres.

En ce qui concerne les couloirs de bus à contresens, le parti général de les interdire, sauf exception, semble excessif. A le prendre à la lettre, nous n'aurions jamais fait l'aménagement du cours Gambetta au mandat précédent mais nous gelons toute interdiction de la situation sur l'avenue de Saxe et le cours Lafayette, axes qu'il faudrait d'urgence rendre un peu plus civilisés. Là aussi c'est l'élargissement des couloirs en question et le passage de ces artères à deux voies, comme le cours Gambetta, qui devraient être à l'ordre du jour.

Nous concluons cette intervention en rappelant que les associations cyclistes auraient souhaité être associées à la conception de ce guide et disposer du document original lors de la consultation succincte qui a eu lieu en groupe modes doux. Les usagers des vélos sont majoritaires, par exemple, à trouver des pistes surélevées, telles que décrites dans la fiche B, mal commodes, voire dangereuses dès qu'il y a du stationnement sauvage. Il est dommage de voter un document qui ne tient pas compte de leur avis, d'autant plus que nous avons eu connaissance de plusieurs chutes survenues en descendant ou en montant ces pistes surélevées.

Néanmoins, notre groupe vote favorablement ce rapport qui est un bon préambule.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

**M. BENARBIA** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrlich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président VESCO absent momentanément.

**N° 2008-4655 - déplacements et urbanisme - Oullins - Pierre Bénite** - Exercice du droit de priorité par la Communauté urbaine en vue de l'acquisition des quatre ensembles immobiliers situés sur la commune de Oullins et de la parcelle AM 10 située sur Pierre Bénite - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4655. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Mesdames, messieurs, monsieur le président, il s'agit d'un avis favorable de la commission pour cette délibération concernant un exercice de droit de priorité de la Communauté urbaine sur la commune d'Oullins pour quatre ensembles immobiliers et une parcelle sur Pierre Bénite.

Il y a une note au rapporteur : dans le paragraphe 7 commençant par : "*Suivant un avis de France Domaine délivré à la société Sovafim le 29 octobre 2007, les biens immobiliers ont été estimés à un montant de... :*", il convient de lire, à l'alinéa correspondant au premier ensemble immobilier, une estimation de "**6 080 000 €**" au lieu de "6 080 0000 €".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe UMP.

**M. BUFFET** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération qui était -je dois le dire- très attendue par la Commune puisqu'il s'agit d'exercer un droit de préférence à l'encontre des anciens terrains de la SNCF qui représentent aujourd'hui 13 hectares à aménager en plein cœur de l'agglomération.

Je voudrais simplement rappeler que ce foncier a été classé dès 1992 au schéma directeur de l'agglomération comme étant un site stratégique à vocation économique, que le projet de SCOT actuellement en cours de préparation reconduit cette reclassification en élargissant au domaine du logement et maintient ces 13 hectares comme foncier stratégique de l'agglomération.

Je voudrais insister sur le fait que ce foncier constitue bien sûr un point important de développement pour la ville mais également pour la Communauté urbaine ; l'entrée sud de celle-ci, le vis-à-vis du quartier de Gerland, a quelques ressemblances avec ce qui a pu se passer dans le neuvième arrondissement à Vaise. L'arrivée prochaine du métro -puisque la mise en service est annoncée pour 2013- constitue également un levier de développement considérable bien sûr -je le redis- pour la Commune mais également pour le sud-ouest de l'agglomération, précisant que le souhait est qu'il aille effectivement jusqu'à l'hôpital Lyon sud.

L'ensemble de ces éléments fait que ce foncier revêt, pour nous, les objectifs suivants : la ville souhaite que, certes, il y ait du logement, qu'il y ait du développement économique, qu'il y ait bien sûr du commerce mais que nous puissions aussi nous positionner pour acquérir sur ce foncier un équipement d'agglomération. Le fait d'être situé désormais en face du quartier de Gerland, qui se développe bien sûr, rattaché à ce quartier par un moyen de transport en commun lourd fait que nous pouvons imaginer valablement à cet endroit-là d'avoir un équipement d'agglomération de qualité.

Voilà, monsieur le président, les quelques mots que je voulais dire pour cette délibération, sachant que, pour l'instant, l'objectif est simplement pour la Communauté urbaine de faire fixer le prix d'acquisition par le juge de l'expropriation puisqu'il y a divergence de vues en matière de coûts. Les choses sont ouvertes donc. Mais, en ce qui concerne les projets, si la Communauté urbaine aboutit dans cette acquisition, la ville d'Oullins souhaitait rappeler ces enjeux-là, tant pour l'agglomération que pour elle-même, mais surtout véritablement l'importance de ce foncier à cinq minutes de Bellecour -pas aux heures de pointe en ce moment, je suis bien d'accord !- mais vraiment en plein cœur d'agglomération, avec un intérêt stratégique pour nous. Voilà, monsieur le président.



**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buffet. Je crois qu'un certain nombre de journalistes ont eu l'occasion de m'entendre parler, au cours des dernières semaines, de ce que nous avons appelé "les politiques d'accroche des territoires proches du centre-ville".

Je crois que la Saulaie est un bon exemple de cette volonté de politiques d'accroche. Comme vous l'avez fait remarquer, en effet, il se trouve à proximité à la fois de la Confluence et en même temps de Gerland et donc je pense qu'il peut être, au sud de l'agglomération, ce qu'est aujourd'hui le quartier de l'Industrie au nord de l'agglomération. C'était, dans le quartier de l'Industrie, le même type de friche industrielle et c'est devenu le quartier que l'on sait. La Saulaie est encore plus grand que le quartier de l'Industrie et je crois que l'on a véritablement ici un des lieux de développement sud-ouest de l'agglomération. Le fait que nous relierons ensuite par le TER, avec un certain nombre de stations depuis Givors, que nous ayons une station -comme vous le savez- juste à l'entrée du Confluent va permettre effectivement que ce territoire soit complètement en synergie, d'un côté avec le métro et Gerland et de l'autre côté avec la Confluence. C'est comme cela que petit à petit l'agglomération deviendra une véritable métropole et peut-être un sujet qui expliquera certains choix dont nous parlerons tout à l'heure.

Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2008-4694 - déplacements et urbanisme - Bron - Lyon - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Conventions de financement avec l'Etat, les villes de Bron et de Lyon - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat - Direction générale - Direction des grands projets -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4694. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. LONGUEVAL,** rapporteur : Avis favorable pour ce rapport qui précise les répartitions financières de la phase travaux pour la démolition de l'autopont Mermoz-Pinel et l'aménagement de l'avenue Mermoz, sachant que cela s'intègre au projet de renouvellement urbain de Mermoz nord et que l'aménagement de la rue Texier fera l'objet d'un rapport séparé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, je donne la parole au groupe socialiste.

**M. DESCHAMPS :** Sur le dossier de Mermoz nord, je voulais dire, pour le compte de notre groupe, notre satisfaction de voir ce dossier passer de déclaration d'intentions dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 à maintenant des actes qui vont signifier sa réalisation. C'est un dossier qui génère dans un deuxième temps de nombreuses conséquences -la délibération le dit- ; avec les transformations sur Mermoz nord, il y en aura

bien d'autres et je pense notamment au fait que Neuilly sur Seine ne doit pas avoir le privilège d'être la seule où on pourra enterrer une autoroute urbaine et que, dans la traversée de Bron Parilly, l'A 43 mériterait d'être enterrée pour rendre aux habitants de ce secteur une qualité de vie qu'il mérite bien. Voilà ce que je voulais dire en quelques mots, monsieur le président, à propos de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Deschamps. Un beau projet qui ressemblera, pour l'entrée entre Bron et Lyon, à ce qu'est le boulevard urbain scientifique aujourd'hui, avec beaucoup de végétation, enfin un paysage humain dans un milieu qui hier était un peu hostile.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

**N° 2008-4730 - proximité, ressources humaines et environnement - Avis de la Communauté urbaine sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Est lyonnais - Direction générale - Direction de l'eau -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4730. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Elle est retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL :** Monsieur le président, chers collègues, ce rapport, le plus important de notre séance, guide la gestion de l'eau sur le périmètre de 31 communes de l'Est lyonnais dont 26 dans le Rhône. Il est au cœur des problématiques actuelles autour de l'eau, sa protection, sa vulnérabilité, ses variations liées aux pollutions, aux évolutions climatiques ou aux prélèvements et dommages effectués par l'agriculture et la pression urbaine.

Le périmètre du Sage de l'Est lyonnais a été déterminé dès 1997 mais le projet a été hélas enterré dans le mandat précédent. Il a été ensuite longuement élaboré au cours de ce mandat, avec une concertation active et positive entre les associations, le Conseil général, les services de l'Etat, le Grand Lyon, face à des groupes de pression n'ayant pas toujours le développement durable comme objectif premier. Nous pouvons donc nous féliciter ce soir d'en arriver à la phase finale de consultation car, le temps passant, les dégradations de la ressource en eau s'accroissent. Il faut donc aujourd'hui aller vers des actions



déterminées. Les enjeux sont énormes et la vigilance doit être de mise dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation et des voiries et du développement de l'agriculture.

Je rappelle que ce document est un document opposable, par exemple au PLU et au SCOT. Les zones humides en danger comme les marais de Charvasse et de l'Ozon doivent être préservées. Les objectifs en termes de réduction des nitrates doivent être renforcés. Cela nécessite notre vote de ce soir mais aussi des moyens financiers suffisants qui incarneront la réalité de notre volonté politique. La somme envisagée de 1,5 M€ par an sur dix ans est un minimum par rapport aux enjeux et à la surface concernée. Il faudra aussi un portage politique résolu dans le prochain mandat. Je suis sûre que si notre majorité est reconduite, le Grand Lyon (élus et services) oeuvrera pour entraîner ses partenaires avec un suivi et une vigilance qui donneront plus de sécurité dans l'approvisionnement en eau de notre agglomération et dans la préservation de notre environnement.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, mes chers collègues, on pourrait qualifier le titre de cette délibération "L'eau et le Grand Lyon". Nous sommes un certain nombre de collègues ici présents à siéger au Sage de l'Est Lyonnais et on peut dire que le Grand Lyon a pour mission d'alimenter en eau potable et en quantité suffisante l'agglomération lyonnaise, c'est dire combien le travail réalisé par l'ensemble des acteurs autour du schéma d'aménagement de gestion de l'eau de l'Est Lyonnais nous concerne et nous préoccupe.

Les objectifs du Sage sont multiples : conserver la nappe en l'état et même alimenter sa quantité et sa qualité ; à terme, nos objectifs de diversification des ressources en eau pour ne pas faire reposer l'alimentation de l'agglomération uniquement sur la nappe alluviale du Rhône.

Le Sage, dans ses travaux, a contribué à favoriser des habitudes plus respectueuses de la nappe, poursuivre les efforts qui conduisent à limiter au strict minimum les besoins des cultures en pesticides et en fongicides. Il est aussi indispensable que les déchets toxiques des professionnels de l'industrie ou de l'artisanat tout comme ceux des collectivités soient pris en charge dans des filières de collecte ou de traitement appropriées. Le Sage s'est attaché à travailler et nous invite à sensibiliser les acteurs. Les habitants sont responsabilisés et agissent en conséquence. Nous avons la chance d'avoir une nappe qui subvient à nos besoins en eau potable et il faut absolument la conserver. L'atteinte de cet objectif ne se fera pas sans des actions importantes de sensibilisation et de communication envers tous les acteurs impliqués, y compris le grand public, avec les moyens financiers à la hauteur des enjeux ; c'est ce que nous propose notre délibération.

Nous pouvons dire qu'à travers tout ce travail depuis le mandat en cours, puisque nous arrivons au terme du travail sur le Sage -il va être déposé en préfecture-, les objectifs et les actions du Sage sont bien cohérents avec des axes stratégiques pour l'alimentation en eau potable de notre agglomération. Nous devons cependant rester vigilants et attentifs à la notion de cycle urbain de l'eau. Le Sage doit s'attacher à développer cette notion dans les habitudes et les manières de faire des acteurs et des utilisateurs.

Dans ces conditions et vu les objectifs proposés par le Sage, notre groupe votera bien évidemment cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2008-4735 - proximité, ressources humaines et environnement** - Extension de l'activité de recyclerie dans les déchèteries de la Communauté urbaine - Convention-cadre - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4735. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente : En l'absence de madame Vessiller, je confirme l'avis favorable de la commission sur l'extension de l'activité de recyclerie dans les déchèteries de la Communauté urbaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je donne la parole au groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Je rappelle qu'actuellement, seules deux déchèteries dans le Grand Lyon offrent une activité recyclerie et que la délibération qui nous est proposée aujourd'hui prévoit d'étendre cette activité à l'ensemble des déchèteries du Grand Lyon, ce qui présente, en résumé, trois avantages :

- le premier est de dire que donner une deuxième vie aux objets et aux vêtements est une aide précieuse pour de nombreux habitants en difficulté de notre agglomération ;

- le deuxième est de dire que, de cette façon, on appuie l'activité de tout un tas d'associations qui œuvrent sur le terrain de la solidarité ;

- le troisième avantage est cette fois plutôt pour nous, collectivité du Grand Lyon, en matière de stratégie de gestion des déchets : il faut savoir que tout ce qui est collecté aujourd'hui dans les déchèteries est détruit et que donc le recyclage détourne d'autant de l'incinération et de la mise en décharge un certain nombre de tonnages et que, très cyniquement pour nous, c'est une économie.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2008-4740 - proximité, ressources humaines et environnement** - Démarche requalification professionnelle 2007-2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4740. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur la démarche de requalification professionnelle, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, la présente délibération sur la démarche de requalification professionnelle est une occasion de souligner les efforts faits dans ce mandat en matière de ressources humaines dans notre Communauté. Sans rentrer plus avant dans les détails du dossier lui-même puisque nous avons eu l'occasion de l'aborder plusieurs fois ici, je voudrais simplement rappeler quelques points.

Tout d'abord, l'enjeu est très important pour notre Communauté. Le Grand Lyon compte près de 3 000 agents de catégorie C technique et l'usure physique liée à certains métiers est importante. Malgré les actions de prévention développées, ce sont aujourd'hui près de 300 agents qui ont besoin d'un poste adapté pour pouvoir retrouver leur place dans le monde du travail.

Deuxièmement, il importe bien sûr d'associer politique de prévention et politique de reconversion ou de remise à l'emploi.

Ensuite, bien sûr, il s'agit d'une démarche de longue haleine ; celle du Grand Lyon a démarré en 1995 mais elle a été confortée et amplifiée dans ce mandat, malgré le contexte budgétaire contraint qui est le nôtre. Nous décidons ainsi ce soir, à travers cette délibération, d'affecter dix nouveaux postes à la reconversion des agents pour 2008.

Enfin, il s'agit d'un véritable travail de dentelière pour identifier les difficultés des agents et les accompagner, pour identifier les postes adaptés aux reconversions et ceci mobilise l'ensemble des services communautaires.

Mais je crois que la meilleure façon de résumer combien nous pouvons être fiers du travail accompli c'est de vous annoncer que la démarche de requalification professionnelle menée par le Grand Lyon vient d'être désignée lauréate, dans sa catégorie, du grand prix du management public lancé par le groupe *Moniteur*. Madame Sabine Cibert, chef de projet sur ce dossier, ira ainsi dans quelques jours à Paris, au salon de l'emploi public, recevoir ce prix au nom de l'ensemble des équipes et agents du Grand Lyon qui contribuent à sa mise en œuvre ; qu'ils en soient félicités ici !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2008-4744 - déplacements et urbanisme** - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Bilan de concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2008-4745 - déplacements et urbanisme** - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Arrêt du projet - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4744 et 2008-4745. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRIMIER**, rapporteur : Merci. Monsieur le président, chers collègues, ces deux dossiers font suite à la délibération du 9 juillet 2007 qui avait mis en révision le PLU et lancé la concertation sur la commune de Décines Charpieu ; il s'agissait de la révision numéro 1 du PLU. Le premier dossier concerne le bilan de la concertation et le deuxième l'arrêt du projet.

Dans ce deuxième dossier qui vous est soumis ce soir, plusieurs documents sont inclus. D'abord, une notice de présentation qui resitue la révision et le projet à l'échelle de l'agglomération et de l'Est lyonnais. Monsieur Clancy va vous passer quelques diapositives qui permettent d'expliciter ce dossier.

Les documents composant ce dossier comprennent aussi un plan de zonage au 5/1000, sur lequel apparaît un nouveau zonage AU1L qui est inscrit sur la totalité du site retenu, à savoir l'ancienne zone AU3 et une petite partie du zonage UI, à l'est du collège. Est également inscrit sur ce plan l'emplacement réservé du mail piéton et de voirie depuis l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la rue Marceau et un emplacement réservé de voirie depuis la rue de Sully jusqu'au futur mail.

Les hauteurs inscrites, à ne pas dépasser sont de 15 mètres et 60 mètres selon les secteurs. Le coefficient d'emprise au sol maximal est de 1 pour la partie centrale et de 0,60 pour les autres sous zones.

Les caractéristiques de la zone UIL sont les suivantes : c'est une zone spécialisée, destinée à recevoir les grands équipements sportifs, de loisirs ou culturels de niveau d'agglomération permettant, en outre, des activités économiques liées à ces équipements. Les règles sont pour l'essentiel celles de la zone UI courante que nous connaissons tous bien.

Le plan des polarités commerciales qui vous est présenté sur la quatrième diapositive, au 1/5000 -donc l'échelle est peut-être un peu petite pour s'en rendre bien compte- est inscrit sur une partie du site pour un plafond de 1 500 mètres carrés maximum de surfaces de vente permettant le transfert de l'OL Store.

L'orientation d'aménagement traduit la partie d'aménagement retenue pour l'ensemble du site et la répartition spatiale des différentes fonctions et activités qui vous sont présentées sur cette diapositive. Elle précise que la hauteur de 60 mètres ne sera utilisée que pour le stade lui-même et que, sur le reste de la zone, les hauteurs seront beaucoup plus faibles, sauf ponctuellement pour des immeubles de bureaux ou d'hôtellerie.

Ensuite, quelles vont être les phases suivantes de la procédure ? Votre délibération approuvant le dossier d'arrêt de projet sera transmise pour avis aux communes, à l'Etat et aux personnes

publiques associées : chambres consulaires, Sépal, Sytral, Département, Région. Le délai pour rendre leur avis est de trois mois. Ces avis seront joints au dossier d'arrêt de projet mis à l'enquête publique. Celle-ci durera un mois, vers mi-mai, mi-juin. Ensuite, traditionnellement, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans un rapport. Enfin, notre Conseil sera amené à approuver la révision, après avoir pris connaissance bien sûr du rapport d'enquête, selon la date à laquelle celui-ci sera remis. La délibération pourrait intervenir en juillet ou en septembre 2008 et sera bien sûr de la responsabilité de la nouvelle assemblée communautaire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai d'abord une intervention du groupe Radical. Le groupe Radical est absent. Alors le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je crois d'abord que nous pouvons remercier les services pour la qualité du document de restitution des débats publics qui montre bien que les enjeux dont nous avons débattu ici en séance se sont naturellement retrouvés dans l'expression des habitants, des associations qui ont été recueillis.

Au-delà de l'avis favorable que nous donnerons sur ce rapport pour l'implantation de cet équipement d'agglomération qui devrait permettre d'obtenir un effet de levier pour le développement de ce secteur, le compte-rendu des débats avec les habitants montre bien qu'il faudra garantir les conditions de réussite de ce projet sur toute une série d'axes.

Le premier axe que l'on peut relever -et qui avait d'ailleurs été soulevé ici- porte sur le développement économique et le projet annexe de centre commercial contigu au projet d'OL Land. Je crois que si les réponses qui sont dans le document annexe sont tout à fait satisfaisantes et montrent que les règles actuelles du PLU ne permettent pas la création de ce centre commercial, il faudra conserver cette position dans la durée pour que nous ne nous retrouvions pas en situation de concurrence avec les projets antérieurs sur ce secteur.

Deuxième garantie qu'il faudra donner -qui est évoquée et sur laquelle il y a déjà eu l'amorce d'un travail- c'est le travail sur l'emploi et l'insertion pour les populations du secteur ; là-aussi il faudra être plus précis et aller plus loin sur les pistes déjà engagées.

Autre axe, celui de la desserte en transports en commun. Je crois que, du point de vue de l'intérêt général, la création de nouvelles lignes fortes, et en particulier d'un tramway, qui puissent compléter les infrastructures du secteur ne doivent pas bénéficier qu'au Grand stade mais à l'ensemble des grands équipements de cette partie de l'agglomération, et je pense en particulier au pôle hospitalier.

Sur le calendrier, nous voyons bien tous que la gageure de 2010 n'est plus aujourd'hui qu'un écran de fumée et qu'il faudra bien, au fur et à mesure que l'on va avancer dans la procédure, préciser les choses sur ce calendrier pour qu'il y ait une véritable concordance entre la livraison de toutes les infrastructures de desserte et l'ouverture du stade lui-même. Il ne faut pas être grand spécialiste pour constater que, si le stade devait ouvrir avant les infrastructures, on aurait de gros risques de blocage d'une partie de l'agglomération.

Voilà pour les enjeux essentiels. Pour le reste, on a déjà eu l'occasion de débattre et on va avoir encore -comme le calendrier de procédure l'a montré- d'autres occasions d'y revenir. Je crois que l'on a là l'essentiel.

Le dernier point portera naturellement sur la nécessité absolue de transparence sur le coût pour les finances publiques toutes confondues, le coût des infrastructures puisque le projet lui-même est certes privé mais, quand on additionne -et c'est normal pour un projet de cet envergure- les différents coûts qui devront être investis pour réussir la desserte du Grand stade, nous aurons à faire toute la transparence et réduire les fourchettes d'incertitude concernant ces financements.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ces quelques remarques que nous voulions faire mais nous approuverons ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Monsieur le président, chers collègues, en préambule, seulement 3 % des Lyonnais indiquent être intéressés par le Grand stade. Le projet n'en continue pas moins son chemin malgré les oppositions exprimées par un certain nombre d'associations environnementales et malgré celles de deux communes sur les trois impactées directement par le projet. Depuis le début, nous exprimons notre opposition à ce projet à chacune des étapes de présentation et d'avancement.

Le sondage Ifop qui était commandé par l'OL ne nous a pas fait changer d'avis parce qu'il est vrai que les résultats donnent une large majorité de sons défavorables au principe d'un Grand Stade financé par des capitaux privés mais à combien tomberait ce chiffre s'il avait été demandé à ces mêmes sondés s'ils étaient d'accord pour que leurs impôts locaux financent des infrastructures nécessaires au Grand stade et directement générés par celui-ci ?

Pour revenir à l'autre sondage réalisé par CSA que j'ai cité en préambule et auquel vous avez fait allusion lors de vos vœux, monsieur le président, il s'avère qu'il indique que les trois priorités des Lyonnais pour le prochain mandat sont, dans l'ordre, le logement, les transports en commun, la pollution et placent en dernière position le Grand stade avec 3 % de personnes intéressées. Je dois dire que notre groupe est finalement sur la même position finalement que les Lyonnais.

Alors, pour en revenir au projet du Grand stade en tant que tel, nos réticences portent avant tout -et nous l'avons suffisamment dit- sur la localisation choisie qui porte atteinte à une zone sensible et pose un problème d'équité territoriale. Les résultats de la concertation à Chassieu d'ailleurs où 371 foyers se sont exprimés laissent bien apparaître une large opposition à ce projet quant au fait que Décines Charpieu récupère un équipement de prestige -et même des espèces sonnantes grâce à la taxe sur les spectacles- mais Meyzieu et surtout Chassieu se voient imposer des équipements lourds et des nuisances importantes. Sur ces espaces périphériques au Grand stade, les nuisances ne seront pas intermittentes mais permanentes car les infrastructures nouvelles sont utilisées au quotidien ; et cela vaut notamment pour la LY 6 qui est une pénétrante majeure vers le centre de l'agglomération, deux fois deux voies à travers un espace naturel sensible qui abrite une faune et une flore remarquables.

Malgré la recommandation du Sage de l'est lyonnais sur lequel nous votons aussi ce soir, Chassieu perd au passage le dernier poumon vert de l'Est lyonnais, qui est -rappelons-le- la branche nord du V vert ; ce n'est qu'un petit basculement sémantique proposé par la nouvelle version du PLU mais cela ne change rien à ce saccage ni aux effets prévisibles sur la part modale des transports en commun que nous essayons de développer par ailleurs, à grand prix et avec de grands efforts.



Concernant les informations financières dont nous disposons, nous nous situons à 180 M€, au-delà des chiffres qui étaient fournis à la commission générale du 15 octobre dernier. Je pense qu'il devient aussi assez urgent d'avoir une estimation du coût auquel le Grand Lyon va céder les 23 hectares du terrain qu'il possède... (*Applaudissements dans le public*). Nous avons bien noté dans le bilan de la concertation que cette cession ne peut avoir lieu que par un vote public du conseil de Communauté. Mais, indépendamment du fait qu'une simple modification du règlement intérieur permettrait éventuellement de voter ce dossier au Bureau, nous demandons à monsieur Jean-Michel Aulas de rendre publique la somme qu'il a provisionnée dans ce projet pour les terrains du Grand Lyon et de la ville de Décines Charpieu.

Enfin, la question des participations d'urbanisme sur ce secteur est posée, vu l'importance des investissements publics qui doivent avoir lieu.

Alors le Grand stade reste -vous l'avez bien compris- un dossier sur lequel les Verts marquent leur différence au sein de la majorité, monsieur le président. Il y a des efforts de verdissement qui ont été consentis par les rédacteurs des documents soumis à notre vote, il y a un affichage de développement durable pour ce projet, il y a un choix -et nous l'apprécions aussi- de ne rien décider dans l'urgence en ce qui concerne le terrain ABB qui est concerné par le projet du centre commercial mais, malgré tout, ce projet se situe aux antipodes de nos convictions. C'est pourquoi, fidèles à notre ligne de conduite depuis le début du cheminement de ce projet, depuis qu'il nous a été présenté, notre groupe votera contre la modification du PLU prévue pour la réalisation de ce projet, à l'exception des vice-présidents et de monsieur Alain Giordano qui s'abstiendront.

(*Applaudissements dans le public*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Mercibien. J'ai le groupe UDF et apparentés.

**Mme BERTRIX :** Monsieur le président et chers collègues, l'examen du bilan de concertation de la révision du PLU sur Décines Charpieu nous rend compte d'un certain nombre de questions posées par les habitants concernés.

La principale inquiétude vise les nuisances de la circulation et les encombrements générés par les activités de l'équipement sportif, remarques faites tant au niveau de la rocade "est", que de la LY 6, que des voies en centre-ville et la proximité du projet ; la question du stationnement s'associe évidemment à cet accroissement de circulation. Toujours dans le domaine des transports, des craintes et des doutes ont été également formulés sur la capacité des transports en commun à absorber le nombre de spectateurs. En ce qui concerne l'environnement, les nuisances sonores et atmosphériques comme la question de la sécurité ont été abordées ainsi que la sauvegarde et le respect du V vert.

Dans le domaine financier aussi, des interrogations se sont portées sur le financement des infrastructures connexes nécessaires. Soulignons, en termes de communication, qu'il semble que les informations données par le promoteur de l'opération engendrent actuellement une difficile compréhension sur l'implication financière en ce qui concerne à la fois la collectivité et les investisseurs : qui paie quoi ?

Je ne vais pas retracer toutes les observations qui ont été formulées mais nous avons retenu également les expressions favorables du développement économique du secteur et la création d'emplois.

Ces nombreuses réactions confortent les réflexions que nous avons énoncées lors de la Commission générale d'octobre dernier.

L'investissement financier que représente cette opération en matière d'aménagements de voirie, de parkings et de transports publics a été évalué à environ 80 M€ pour le Grand Lyon, 35 M€ pour le Sytral et 30 M€ pour l'Etat, la participation du Département restant encore inconnue aujourd'hui. Une estimation plus pointue d'experts nous semble nécessaire afin de pouvoir déterminer des engagements précis pour notre collectivité et une meilleure connaissance des investissements du Sytral, dont -rappelons-le- nous sommes encore le partenaire principal.

En effet, différents aménagements en transports en commun sont envisagés ainsi qu'une augmentation de la fréquence des dessertes. Nous pouvons également lire, dans le bilan de concertation, le souhait du président du Sytral d'inclure le prolongement du tramway T 2 dans le plan de développement du prochain mandat. Quant à la desserte des parkings les soirs des spectacles et des matchs, une centaine de bus-navettes devra être mise en place pour assurer le lien entre le stade et les parcs d'Eurexpo et de Meyzieu. Pour répondre à cette demande, le Sytral fournirait des véhicules nécessaires provenant de son parc de bus réformés. Cela représente un coût supplémentaire, à la charge de qui ? Point d'interrogation ! Quels seront les conducteurs de ces navettes et qui les financera ? Encore une interrogation !

Pour une meilleure information, nous aimerions connaître le contenu des débats du Sytral sur ces sujets, sachant -comme nous l'avons dit dernièrement- que cet organisme de transports est déjà engagé dans un programme lourd d'opérations sur les six prochaines années.

En voirie, les réalisations nécessaires d'aménagements sont importantes. Pourrions-nous les inscrire dans notre budget sans retarder des opérations déjà programmées, sachant qu'il faudra veiller à une réalisation pour répondre, sans trop de décalage, au calendrier d'ouverture du projet ?

Face à l'envergure de cette opération et à l'investissement financier qu'elle nécessite, nous sommes en attente des différentes études qui apporteront réponses. Rappelons aussi la prudence à conserver par rapport à l'évolution des finances des collectivités locales !

Néanmoins, ce projet est extrêmement intéressant et notre groupe apportera un avis favorable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. BURONFOSSE :** C'est évidemment sans surprise que l'accessibilité au Grand stade a été le thème le plus abordé lors de la consultation qui vient de s'achever.

A l'accessibilité, les intervenants associent la rocade et sa saturation, son détournement de fonction locale opéré il y a près de dix ans pour en faire le contournement de Lyon, au prétexte de travaux à effectuer sous le tunnel de Fourvière ; avec aujourd'hui l'arrivée de 2 700 camions supplémentaires, l'Histoire n'en finit pas de se répéter et de se cumuler. La réappropriation de cette voirie et le développement des transports en commun sont des objectifs incontournables au développement de ce secteur de l'agglomération. A l'accessibilité, les intervenants associent embouteillages, pollution, bruit, stationnement sauvage et création de voies nouvelles dans les espaces naturels. C'est dire combien le débat a été quelquefois difficile !

Pourtant, le plan d'accessibilité ne manque pas de cohérence, surtout si l'on y ajoute les objectifs exprimés : limitation du stationnement sur place, prise en compte du PPA, lutte contre le stationnement sauvage et l'engorgement des voiries locales, autant d'objectifs qui doivent être mis en œuvre en étroite collaboration avec les élus locaux.

Concernant Lea, l'objectif de transporter 13 000 passagers est tout à fait réaliste et vérifiable. L'utilisation des parkings déportés à disposition du public provenant d'une large zone de chalandise est aussi tout à fait réaliste. Ainsi, deux spectateurs sur trois se verraient acheminés en transports en commun jusqu'au stade.

Concernant l'accès routier, les choses sont moins claires. Combien par la rocade ? Combien par le réseau local ? Combien par la future voie de liaison entre les Sept Chemins et la rocade "est" ? Pour cette dernière, il semble que lui soient affectés 2 000 véhicules en direction du stade. Dans ces conditions, pour un objectif aussi faible, est-il réaliste de réaliser une voie qui verra, dans un espace naturel, circuler 20 000 véhicules chaque jour ?

Lors de la Commission générale, de nombreux intervenants avaient souligné la nécessité de renforcer les transports en commun. Nous partageons cet objectif. Dans ce secteur, l'accès au stade ne doit-il pas s'inscrire dans une meilleure desserte des populations et des zones d'activités ? Pour notre part, nous en sommes convaincus.

Concernant l'utilisation des fonds publics -et sans partager tout ce qui a été dit-, nous restons égaux à nous-mêmes : nous serons très vigilants en ce qui concerne leur utilisation. De ce point de vue-là, je crois que nous pouvons nous féliciter de cette sensibilité un peu nouvelle qui est apparue lors de ce débat. Une différenciation précise, conforme à la loi, doit être opérée entre ce qui relève de l'investisseur privé et ce qui relève des collectivités publiques. Le président de l'OL vient de déclarer à Décines que c'était bien comme cela qu'il envisageait les choses ; dont acte !

Autre sujet largement débattu, la réalisation concomitante du projet OL Land avec son Grand stade et la réalisation d'un vaste complexe commercial avec une grande surface alimentaire. Chacun, chacune l'aura noté, la révision engagée ne porte pas sur le tènement qui lui était affecté. Pour nous, et dans le prolongement de ce que nous avons déclaré lors du débat sur le PADD de Décines, nous jugeons cela extrêmement positif comme nous jugeons positif la réaffirmation qui est faite de poursuivre avant toute chose notre politique de renforcement des centres-villes des communes du Grand Lyon -et bien évidemment de celui de Décines- pour lequel les collectivités locales consacrent 20 M€. La dynamisation et la convivialité d'un centre-ville passent par la réussite de son activité commerciale (8 000 mètres carrés sont prévus dans la ZAC de la Fraternité à Décines). L'évolution intervenue sur cette question répond à une préoccupation majeure de la commune de Décines ; espérons qu'elle ne sera pas rattrapée par les propositions libérales de la commission Attali !

Après cette première étape, quelle appréciation porte-t-on sur le débat qui vient d'avoir lieu ? Qu'il a été difficile parce que dominé par les craintes des populations riveraines du projet ou des infrastructures projetées. Le plan de protection avancé mis en œuvre avec leur participation devrait permettre de lever bien des inquiétudes. Un réel effort de desserte pour les transports en commun a été fait mais il n'est pas encore à l'échelle des attentes de la population ni à celle des ambitions que nous avons proclamées pour le développement de l'Est lyonnais.

Transports, tranquillité publique, commerces, environnement, attention portée aux projets de la ville de Décines, les choses vont dans le bon sens. L'agglomération a besoin de ce grand équipement et nous continuerons à soutenir ce projet. Notre groupe votera pour, à l'exception de nos amis de Vénissieux qui s'abstiendront.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe UPC.

**M. BARTHELEMY** : Pour la troisième fois en l'espace de quelques mois, notre assemblée est appelée à évoquer le projet de Grand stade initié par l'Olympique Lyonnais. Aujourd'hui, il s'agit de prendre acte des conclusions de la concertation préalable et d'arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Décines.

En marge de ces deux délibérations que notre groupe votera, je voudrais très brièvement rappeler notre position sur ce projet d'équipement, dont la mise en œuvre suscite de grands espoirs tout autant que de sérieuses inquiétudes. Sur le fond, nous voyons quatre bonnes raisons de soutenir cette initiative.

Première raison, un Grand stade susceptible d'accueillir de grandes manifestations internationales dans les meilleures conditions de confort et de sécurité rentre dans la catégorie des équipements structurants de dimension métropolitaine. Si nous voulons véritablement -comme chacun le répète à l'envi- faire de Lyon une grande métropole qui compte en Europe, nous devons encourager les projets de cette nature car ils contribuent à renforcer le poids et le rayonnement de l'agglomération.

Deuxième raison, le label Olympique Lyonnais est devenu au fil des temps le principal vecteur de la notoriété internationale de Lyon et de son agglomération. Il convient donc de valoriser cet atout et de l'inscrire dans la durée. Notre collectivité se doit de mettre en œuvre les conditions favorables à la réalisation d'un tel objectif.

Troisième raison, le montage financier de l'opération préfigure des partenariats qu'il conviendra de susciter entre le secteur public et le secteur privé si l'on veut, dans les prochaines années, répondre aux immenses besoins de l'agglomération en termes d'équipements, d'infrastructures.

Quatrième raison, ce projet s'inscrit parfaitement dans la logique gouvernementale qui s'est manifestée récemment par la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016 et par la création d'une commission Grands stades Euro 2016 dont l'animation a été confiée à Philippe Seguin, premier président de la Cour des Comptes et accessoirement grand amateur de football. J'avais indiqué, lors d'une intervention précédente, combien l'organisation de la Coupe du Monde en 1998 avait été une occasion gâchée en matière de rénovation des stades et combien, dans ce domaine, la France était aujourd'hui le plus mauvais élève parmi les principaux pays européens. On ne peut donc que se réjouir du fait que l'initiative de l'Olympique Lyonnais rejoigne les préoccupations gouvernementales. Cet élément de convergence devrait inciter l'Etat et les services déconcentrés à faire sauter les obstacles, notamment en termes d'infrastructures de communications, qui pourraient nuire au bon fonctionnement de la réalisation du projet.

Ce point m'amène tout naturellement à parler du lieu d'implantation de ce Grand stade et de son accessibilité. Sur le lieu d'implantation, nous n'avons pas d'a priori. Les études

préalables ont conduit à conclure que Décines Charpieu était, parmi tous les sites analysés, celui qui répondait le mieux aux contraintes spatiales et que, par ailleurs, son utilisation ne soulevait pas d'obstacle juridique majeur.

En vérité, la seule question qui vaille est celle de l'accessibilité de cet équipement. Et ne doutons pas que cette question se serait posée dans toutes les hypothèses et quel que soit le site choisi, dès lors que celui-ci était situé au-delà du cœur même de l'agglomération car notre métropole -et c'est son point faible- souffre d'un manque d'infrastructures de communications, que ce soit dans le domaine des liaisons routières et autoroutières, que ce soit dans le domaine de l'organisation des transports en commun.

Je ne développerai pas ici la problématique des liaisons autoroutières qui relèvent de la responsabilité de l'Etat mais je rappellerai simplement que la traversée de Lyon par l'autoroute A 6 et les arrivées au cœur de l'agglomération des futures autoroutes Saint-Etienne-Lyon et Bordeaux-Genève constituent des éléments pénalisants pour notre métropole.

C'est une raison supplémentaire pour faire de la réalisation des infrastructures de communications qui relèvent, au moins en partie, de notre compétence la priorité absolue du prochain mandat. Cela implique d'abord de réaliser le bouclage à l'ouest du boulevard périphérique de l'agglomération. Cela implique aussi de développer le réseau de transports en commun afin de desservir de façon rapide, sûre et confortable les grands équipements structurants de la métropole, dont la faiblesse des moyens d'accès n'est pas compatible avec la qualité des services qu'ils proposent : c'est le cas de la Cité internationale, c'est le cas du futur quartier du Confluent, c'est le cas du parc Eurexpo dont le développement, notamment en termes de salons internationaux, est freiné par une accessibilité défaillante, c'est le cas de l'aéroport de Saint-Exupéry et de la gare TGV de Satolas dont la liaison prévue avec le centre de l'agglomération est aujourd'hui remise en cause ou pour le moins retardée. Ce sera le cas demain du Grand Stade si rien n'est entrepris.

En conclusion, je crois nécessaire de saisir la chance de pouvoir réaliser un Grand stade à Décines Charpieu pour les raisons que j'ai indiquées au début de mon intervention mais je crois aussi indispensable d'utiliser l'opportunité de cette implantation pour remettre à plat nos projets d'infrastructures de communications et pour envisager de les financer dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé.

Certes, une telle évolution nécessitera de redéfinir nos priorités et d'accroître nos efforts pour limiter les dépenses de fonctionnement de la collectivité mais elle ne pourra se réaliser pleinement que si, dans le même temps, le législateur consent à transformer radicalement l'organisation administrative de la France et à réformer profondément les sources de financement des collectivités territoriales.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire pour cinq minutes.

**M. GIGNOUX :** Monsieur le président et chers collègues, nous examinons ce soir deux rapports importants dans la procédure de révision du PLU de Décines Charpieu pour l'implantation du Grand stade : le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision avec la mise à l'enquête publique.

Nous avons pris connaissance du contenu de la concertation, composée de réunions publiques, d'expositions du projet et d'annotations sur les cahiers ouverts dans l'ensemble

des communes du Grand Lyon. Beaucoup de riverains et d'associations des communes de Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu notamment ont pu ainsi donner leur avis. Nous constatons que les interrogations et même les craintes s'expriment plutôt dans les cahiers que sur les lieux d'exposition du projet.

Sur les six points thématiques retenus pour classer les différentes problématiques, ce bilan permet à la fois de reposer les questions essentielles et d'avoir certaines réponses.

En ce qui concerne l'opportunité du projet, nous rappelons que nous avons toujours approuvé la nécessité pour l'agglomération d'avoir un stade de rayonnement international, surtout au moment où la France se porte candidate à l'organisation de grandes compétitions. Nous avons regretté, par contre, le manque de concertation sur la décision initiale d'implanter le projet à Décines Charpieu.

En ce qui concerne l'accessibilité de projet, de nombreuses réponses ont été apportées en matière de stationnement, de recours au parking existant d'Eurexpo ou de la zone industrielle de Meyzieu. En ce qui concerne l'aménagement de l'ex-LY 6, il ressort que ce projet, déjà inscrit au PLU, doit être limité en impact et constituer une amélioration du maillage viaire et non une nouvelle pénétrante de l'agglomération. Souhaitons que ces points concernant l'accessibilité soient suffisamment étudiés et répondent aux contraintes engendrées. On nous dit, lors des présentations du projet, que tous ces problèmes seront résolus. Nous serons très attentifs et nous jugerons le moment venu.

En ce qui concerne le projet du centre commercial, nous notons le report de sa réalisation pour zonage insuffisant mais toutefois maintenu en zonage à vocation économique, ce qui n'exclut pas un prochain projet dans l'avenir. Nous considérons donc cette information comme une réponse d'apaisement.

S'agissant des financements de la compétence des diverses collectivités et de leur répartition, ils sont bien sûr prévisionnels et ils seront sans doute revus à la hausse.

Enfin, s'agissant de l'impact du projet sur l'environnement, point numéro 6, il semble que toutes les mesures garantissant une bonne intégration dans le site et le respect de la biodiversité aient été prises en compte.

Ce bilan de concertation, tel qu'on nous le présente, nous a permis de réexaminer les différents points du dossier. Ainsi, en dehors de toute polémique, nous souhaitons préciser notre position. Nous avons pris en compte les intérêts ou les inconvénients du projet pour les personnes intéressées, à savoir les riverains du stade, les habitations des autres communes limitrophes, les contribuables du Grand Lyon.

Toutefois, on ne peut évoquer ce dossier sans parler du stade de Gerland et de son devenir, à notre avis plus que délaissé. Nous savons que beaucoup réfléchissent comme nous sur un club omnisports ; il justifierait une réhabilitation de Gerland et l'utilisation des espaces libres pour un futur palais des sports. Ce serait l'occasion de redonner à Gerland, lieu mythique pour les Lyonnais, sa vocation d'origine d'équipement omnisports depuis 1920. Il faut préserver à tout prix ce quartier, cher à ses habitants et ses commerçants, et le maintenir aussi vivant et convivial qu'à présent.

La concertation présente de réelles avancées mais il subsiste toujours des incertitudes, et non des moindres, sur la réalisation concomitante des voies de desserte et du stade lui-même. Le



permis de construire ne pourra être délivré que si les conditions d'accessibilité sont garanties. Par ailleurs, l'estimation des financements de ces voies paraît encore approximative et la capacité financière du Grand Lyon sur le prochain mandat n'est pas démontrée.

Afin de permettre la poursuite de la procédure, en souhaitant que les points évoqués soient précisés, la grande majorité du groupe UMP votera favorablement ces deux délibérations. Toutefois, je laisse à monsieur Michel Forissier, sur mon temps de parole, le soin d'expliquer son vote.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER** : Merci, monsieur le président. Chers collègues, sur les deux rapports concernant le bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision du PLU de Décines Charpieu avec mise à l'enquête publique, il me semble important de dire que, contrairement aux diverses affirmations contenues dans ces deux rapports, de nombreuses difficultés ne sont pas résolues en matière de déplacements.

Tout d'abord, les solutions proposées ne sont pas en mesure d'assurer les conditions nécessaires pour permettre à 60 000 spectateurs de s'acheminer vers le stade en moins de deux heures. L'inexistence de transport en commun lourd, type métro, ne nous permet pas d'envisager des solutions crédibles sur ce site et nous met en contradiction avec l'objectif de réduction de la circulation automobile dans l'agglomération, orientation -je vous le rappelle- que nous avons prise dans le PDU.

La solution des parkings éloignés est utopique. Pour que cela marche, il faudrait que les voiries ne soient pas saturées afin que les véhicules puissent y accéder. Il est évident, en absence du COL, compte tenu de la situation actuelle et en raison du report de circulation des tunnels lyonnais vers la rocade "est", que nous aurons un accroissement de trafic important et une situation de blocage permanent aux heures des diverses manifestations. Nos communes seront transformées en parkings sauvages les jours de manifestations. Sur Meyzieu, quel bel avenir pour les quartiers ouest de la ville et les conditions de vie des habitants !

D'autre part, le décalage entre les diverses communications portées à notre connaissance jusqu'à ce jour et l'arrêt du projet est important. En effet, la hauteur du stade passe de 48 mètres à 60 mètres. Les riverains de la rue Chantalouette se retrouvent en limite d'une zone permettant une hauteur de 45 mètres. Les habitants du secteur du chemin du Grand Montout se retrouvent en zonage d'équipements sportifs au lieu d'habitat. En clair, ils devront partir.

Pour finir, en l'absence de participation importante de l'Etat et du Conseil général au financement des aménagements de voirie, je doute fort des capacités du Grand Lyon à financer seul l'ensemble des investissements publics, si ce n'est au détriment d'autres investissements prévus.

Nous sommes aujourd'hui dans une impasse en raison d'une décision prise avant d'avoir fait une étude de faisabilité. Le fait d'avoir pris cette décision et ensuite d'essayer de trouver des solutions n'est pas une bonne méthode. On ne construit pas un stade de cette importance sans tenir compte de toutes les problématiques de développement du secteur concerné à une plus grande échelle.

Étant d'accord sur le principe d'un Grand stade dans l'Est lyonnais mais en l'absence de scénario crédible en matière de déplacements, les élus du secteur appartenant à notre groupe s'abstiendront sur ces rapports et suivront avec attention l'évolution de ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le vice-président REPELIN** : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention sera particulièrement courte mais se veut néanmoins ferme.

Commençons par dire que nous sommes très favorables au projet de Grand stade sur le site du Montout à Décines, considérant que c'est une chance pour le rayonnement de l'agglomération de pouvoir se doter d'un tel équipement, de surcroît financé par une entreprise privée, mais nous ne sommes absolument pas satisfaits des réponses apportées dans le cadre de l'enquête publique vis-à-vis des problématiques d'accessibilité au site.

Lors de nos deux dernières interventions sur ce dossier, nous avons conditionné notre accord sur le projet à la véritable mise en œuvre de lignes fortes, efficaces et d'envergure pour les transports en commun. Nous souhaitons *a minima* que soient étudiées des solutions certes onéreuses mais structurantes de type métro. Les chiffres et simulations apportés dans le bilan de la concertation préalable ne nous apparaissent pas comme réalistes -par exemple, pour l'acheminement des spectateurs via Lea- et même, pour certains, littéralement fantaisistes quand il s'agit de la desserte en bus réformés des parkings déportés. Nous persistons à penser que le schéma d'accessibilité du Grand stade n'est pas à la hauteur de l'équipement et que c'est malheureusement en contradiction avec l'image que l'on voudra donner en matière de rayonnement d'agglomération.

Enfin, nous voulons dire à nouveau que le projet du Grand stade est pour nous une triple opportunité : celle d'ouvrir une vaste réflexion sur l'irrigation du Grand Est lyonnais avec des lignes fortes de transports en commun, celle d'envisager réellement la desserte du site d'Eurexpo qui est en danger d'extinction aujourd'hui pour cause d'engorgement à chaque manifestation importante et, enfin, celle de proposer aux territoires situés après les frontières communautaires une alternative à la circulation automobile pour rentrer dans l'agglomération.

Pour conclure, nous constatons que cette triple opportunité n'a pas été véritablement étudiée et que les simulations d'accessibilité ne sont pas à la hauteur du projet qui nous est proposé. Espérons que nous pourrions disposer de ces études d'ici à l'approbation de la révision du PLU vers la mi-2008 ! C'est la raison pour laquelle, dans l'attente des simulations précitées, l'ensemble de notre groupe a décidé de ne pas participer au vote aujourd'hui sur ces deux délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je donne la parole au groupe Socialiste.

**M. le vice-président CRÉDOZ** : Monsieur le président, chers collègues, avec l'adoption du bilan de concertation et l'arrêt du projet de la révision du PLU, c'est aujourd'hui une nouvelle et importante étape pour le dossier du Grand stade.

Sur la concertation qui a été menée du 1<sup>er</sup> octobre au 19 décembre, je voudrais dire qu'elle a été très utile et qu'elle a permis à tous ceux qui le souhaitent de s'informer et de s'exprimer. Cela a pu se faire dans les cahiers disposés dans les communes et

au Grand Lyon, lors des réunions publiques organisées sur les communes de Meyzieu, Chassieu et Décines, dans le local d'information dédié au projet ou encore lors des réunions publiques spécifiques organisées à l'Hôtel de la Communauté urbaine à l'attention des associations environnementales, des associations de riverains, des associations sportives et représentantes des commerçants et entrepreneurs.

Cette concertation est riche d'enseignements qui doivent être pris en compte et qui le seront. Elle a mis en lumière des préoccupations et des attentes légitimes qui ont déjà permis de faire évoluer et d'améliorer les projets et qui le permettront encore davantage. Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellent travail effectué dans un contexte pas toujours facile par notre collègue Gérard Claisse et les services communautaires.

De cette concertation, il faut retenir l'intérêt que suscite ce projet dont les enjeux sont bien perçus, tout comme il faut retenir les légitimes interrogations et inquiétudes en matière d'accessibilité et de protection des riverains au sens large du terme ainsi que les préoccupations environnementales. Cela n'est pas à proprement parler une surprise car nous savons qu'il nous faut apporter clairement toutes les réponses et garanties attendues par les habitants du secteur.

L'exigence de l'exemplarité doit nous guider dans la mise en œuvre et dans la réalisation de ce projet dont nous n'avons jamais éludé les problématiques, sur lesquelles de significatives avancées ont déjà eu lieu grâce au travail de l'ensemble des partenaires concernés. Nous devons nous appuyer sur le bilan de cette concertation pour aller encore plus loin et trouver les meilleures mesures à mettre en œuvre pour réussir la création de cet équipement et sa bonne insertion dans l'Est lyonnais et plus particulièrement dans la commune de Décines Charpieu. Je pense notamment qu'il faut renforcer encore les réponses apportées en matière de transports en commun qui sont lourds. Il s'agit -et c'était notre demande insistante- du prolongement de T2 en direction d'Eurexpo puis vers le Grand stade en desservant les populations sur le passage, et particulièrement la zone industrielle de Chassieu et la ville de Chassieu elle-même car ce mode de déplacement, respectueux du cadre de vie et de l'environnement, c'est la solution à privilégier pour garantir l'accessibilité de cet équipement.

Monsieur le président, mes chers collègues, élus responsables, nous défendons l'intérêt général de l'agglomération, de nos villes et de leurs habitants. Et à ceux qui tiennent des discours excessifs, injustes et distillant parfois des contre-vérités, je tiens à réaffirmer que dans ce projet, comme dans tous ceux que nous menons, nous sommes les garants de l'intérêt public.

L'arrêt du projet de la révision du PLU va nous permettre de poursuivre le travail engagé avec détermination, vigilance et enthousiasme.

Pour conclure, je voudrais dire que ce Grand stade c'est certes celui de l'Olympique Lyonnais mais c'est aussi -et ne l'oublions pas !- celui de notre agglomération, une agglomération qui se doit de penser et d'agir solidairement dans l'intérêt de l'ensemble de ses composants ; elle le doit d'une façon générale et encore plus dans l'approche de la gestion des grands dossiers qui concernent son avenir et donc celui de ses habitants.

Le Grand stade est un projet déterminant pour l'avenir du Grand Lyon qui sera peut-être -nous l'espérons- en 2013 une capitale européenne de la culture et qui doit être aussi -cela a déjà été dit par mes prédécesseurs- une capitale sportive, ce d'autant plus vite que la France postule pour l'organisation de l'Euro 2016 de football.

Enfin -je le dis à nouveau-, le Grand stade est un projet emblématique mais c'est aussi, au quotidien, un équipement structurant qui représente une formidable opportunité, une véritable chance pour le développement de Décines Charpieu, de Meyzieu et de Chassieu, pour le secteur est de l'agglomération et plus largement pour le Grand Lyon.

Le groupe Socialiste et apparentés votera bien sûr favorablement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Crédoz.

Je vais donc mettre les deux dossiers aux voix :

Tout d'abord le dossier numéro 2008-4744 :

**- pour :** 2 groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - 3 groupe Radical - 5 groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - 9 groupe UDF et apparentés - 10 groupe Communiste et intervention citoyenne - 11 groupe UPC - 1 groupe Synergies-Avenir (M. Desseigne par procuration à M. Imbert) - 26 groupe Union pour un mouvement populaire - 35 groupe Socialiste et apparentés - 2 non inscrits (MM. Joly, Uhlrich),

soit **104 voix pour** ;

**- contre :** 3 groupe Les Verts - 5 groupe Union pour un mouvement populaire (Mme Dubost, MM. Forissier, Gonon, Barge, Clamaron),

soit **8 voix contre** ;

**- abstentions :** 2 groupe Les Verts (MM. Buna et Giordano) - 1 groupe Union pour la Communauté (Mme Isaac-Sibille) - 3 groupe Communiste et intervention citoyenne (MM. Gerin, Thivillier, Mme Peytavin),

**n'ont pas pris part au vote :** 16 groupe Synergies-Avenir,

soit **22 abstentions**.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets aux voix le dossier numéro 2008-4745 :

Même vote.

Adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, quelques mots de commentaire.

Tout d'abord, je pense que ce projet de Grand stade était indispensable pour notre agglomération. On ne peut pas vouloir être -comme l'a dit monsieur Barthélémy d'ailleurs- une grande métropole européenne et ne pas se doter d'équipements qui soient à la hauteur de ceux des grandes métropoles européennes ; cela est vrai dans le domaine économique, cela est vrai dans le domaine culturel, cela est vrai aussi dans le domaine sportif.

Par contre, je veux dire que j'ai tout à fait conscience qu'un tel équipement puisse susciter un certain nombre d'appréhensions, un certain nombre de réserves, un certain nombre de craintes. Je dois dire qu'au fur et à mesure que nous avons procédé à la concertation, nous avons évolué dans notre projet et nous évoluerons encore dans l'avenir parce que -comme on l'a indiqué dans la discussion- ce ne sera pas le dernier vote que

nous aurons à émettre dans notre assemblée et, petit à petit, ce que je veux indiquer en particulier aux riverains, nous prendrons en compte l'ensemble des problèmes.

Le premier problème soulevé avec justesse par un certain nombre de membres de notre assemblée est celui des transports. Mais ce problème n'est pas valable simplement pour le stade de l'Olympique Lyonnais, c'était très généralement l'ensemble de l'est lyonnais qui se trouvait aujourd'hui -je dis "aujourd'hui", on va dire "hier" !- largement peu desservi par les transports en commun et, si l'on regarde ce que nous avons fait au cours de ce mandat, on s'aperçoit qu'à l'exception du tramway pour le Confluent, et encore ! -peut-être en reparlerai-je tout à l'heure-, l'ensemble des grands projets de transports en commun que nous avons réalisés ont été faits pour désenclaver l'Est lyonnais parce que nous savons que c'est là que se développera l'économie de demain.

Nous savons que c'est là aussi que se développera le logement de demain, nous savons qu'il nous faut conserver un certain nombre de grands espaces verts et nous sommes en train de travailler avec les services sur ce que nous appelons "la main verte" de manière à ce qu'il n'y ait pas un espèce de développement diffus de l'agglomération mais qu'il y ait un développement organisé permettant d'avoir à la fois les fonctions économiques, les fonctions d'habitat, des grandes fonctions culturelles et sportives et en même temps de garder des lieux de tranquillité, des lieux de nature au sein de notre agglomération parce que nous savons que c'est l'un de ses atouts.

Il nous est apparu qu'après avoir développé Lea, sur le nord de l'agglomération, en étant aujourd'hui dans le développement de la ligne de chemin de fer de Grenoble avec la halte Jean Macé, il nous a semblé -et c'est très largement ce projet qui a fait surgir cette interrogation- qu'il manquait une voie de desserte qui se trouve au centre de l'Est lyonnais et c'est pour cela qu'avec le Sytral, lorsque nous avons réfléchi ensemble au problème de desserte, nous avons décidé que cette zone serait desservie par une dérivation de T 2 qui puisse partir en direction d'Eurexpo, qui puisse nous permettre de faire en sorte également, par la LY 6 -qui ne sera plus la pénétrante qu'elle était hier mais qui sera une voie à deux fois une voie, d'ailleurs réduite en largeur dans le PLU nouveau que nous allons élaborer par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui- et qui puisse permettre de développer deux voies pour les automobiles mais deux voies pour des sites propres.

Nous essayons ensuite de penser plus loin et actuellement, avec les équipes du Sytral, nous sommes en train de réfléchir sur le fait que si l'Est lyonnais veut être desservi en transports en commun, il ne faut pas simplement qu'il soit desservi à partir de radiales qui vont du cœur de Lyon jusque dans cet Est lyonnais mais qu'en même temps, nous puissions avoir des lignes circulaires qui puissent permettre de relier le nord et le sud de l'agglomération entre eux.

Donc nous sommes en train de travailler aujourd'hui sur deux lignes : les lignes A 7 et A 8. La première ligne, A 7, qui partirait du Confluent -qui permettrait d'ailleurs évidemment de faciliter l'accessibilité du Confluent à laquelle nous pensons-, qui irait rejoindre le métro à Debourg et qui, ensuite, à travers Challemel Lacour, irait sur le quartier Grandclément à Villeurbanne. Nous pensons ensuite à une deuxième ligne, A 8, qui serait plus à l'est et qui permettrait de desservir totalement la deuxième couronne et en particulier à la fois les zones d'habitat mais aussi les zones industrielles qui, aujourd'hui, ne sont pas desservies. Et lorsque j'ai parlé, avec un certain nombre d'industriels, en leur disant : "Aujourd'hui, en matière de versement transport, nous ne sommes pas au taquet, nous pouvons encore augmenter le versement transport si cela permettait de mieux desservir

l'ensemble des zones industrielles de l'est de l'agglomération lyonnaise, est-ce que vous seriez d'accord ?", la plupart de ceux que j'ai interrogés m'ont dit : "Oui, nous serions d'accord".

Je crois que c'est dans ce contexte-là qu'il faut replacer la réalisation du stade au Grand Montout. Ce que je peux assurer aux habitants de cette zone, c'est que, même si le dialogue a été rugueux -mais il ne peut être que rugueux au départ-, je promets que nous maintiendrons la concertation pour affiner le projet, pour le rendre plus compatible par rapport à ce que vous attendez pour dissiper un certain nombre de vos craintes.

Au cours de ce mandat par exemple, nous avons fait en sorte que le commerce de centre-ville à Lyon mais en même temps dans les différentes villes de notre agglomération soit conforté et on s'aperçoit effectivement, lorsqu'on regarde l'enquête ménages qui est parue il y a deux ou trois mois, que nos centres ont été confortés et que l'ensemble des centres de Meyzieu, Décines ont progressé. Nous n'allons pas ruiner ce que nous avons fait au cours des sept dernières années et ce sera une réflexion d'ensemble dans le cadre de la réécriture du SDUC qui permettra de définir les surfaces commerciales et nous nous adapterons à ce que les enquêtes que nous sommes en train de réaliser nous indiqueront sur effectivement le redéploiement du commerce dans l'agglomération lyonnaise.

Voilà, mesdames et messieurs, aujourd'hui, nous avons franchi un pas, je crois qu'il est utile pour notre agglomération mais je sais qu'il faudra encore beaucoup de travail pour qu'un projet ici ou là puisse être vu avec réticence, puisse être non seulement accepté mais demain apparaisse comme finalement emblématique du renouveau, d'une nouvelle dynamique de l'Est lyonnais.

Vous savez, il se trouve que demain je vais inaugurer un multiplex dans le quartier de l'Industrie et je peux vous dire qu'au départ, lorsqu'on leur a présenté le plan d'aménagement du quartier, les gens de ce quartier étaient extrêmement réservés. Et aujourd'hui, si vous venez dans ce quartier, vous vous apercevrez que l'on n'a pas fait n'importe quoi, que l'on n'a pas en particulier massacré la nature.

Quand j'indique que demain, comme j'ai fait les berges du Rhône, je ferai les berges de Saône, croyez-moi, l'Anneau bleu -qui vous concerne également et totalement- sera réalisé parce que c'est bien un équilibre entre la ville et la nature que nous souhaitons réaliser. Nous savons que, pour cela, il est extrêmement important de développer les transports en commun de manière à réduire le rôle de l'automobile car souvent les habitants de notre agglomération et ceux qui viennent y travailler sont forcés de l'emprunter parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de transport. Croyez-moi, je crois que demain les gens qui arrivent de l'Isle d'Abeau, de Bourgoin et finalement de toute la région du nord Isère souhaiteront que l'on développe des transports en commun et s'associeront avec nous, avec la Région, et ceci pour les zones traversées, ces zones de l'est lyonnais. Ce sera une transformation du confort de vie et de votre qualité de vie.

Mesdames et messieurs, nous allons continuer à travailler ensemble et je m'engage à ce que ce projet ne soit pas simplement un grand projet pour l'agglomération lyonnaise mais aussi un beau projet pour les communes riveraines.

*(Applaudissements des bancs du groupe Socialiste et apparentés).*

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.



**N° 2008-4746 - déplacements et urbanisme - Lyon -**  
Opération n° 1 444 - Mise en conformité du BPNL, du tunnel sous  
Fourvière et du tunnel Vivier-Merle - Individualisation d'autorisation  
de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons maintenant passer, si vous le voulez bien, au dossier suivant. Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4746. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant le périphérique nord de Lyon, le tunnel sous Fourvière et celui de Vivier-Merle. Elle vise à mettre en conformité ces ouvrages avec la programmation de travaux concernant la résistance des structures au feu, la ventilation et les équipements de sécurité. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** L'essence brûle, le gazole aussi, les produits dérivés de l'or noir qui équipent la mobilité et le transport routier augmentent les risques, les sinistres et les drames. Un tunnel, une trémie, enceintes confinées, ajoutent des contraintes exceptionnelles. L'évidence est cruelle, la nécessité, l'urgence d'améliorer, de conforter la sécurité de chacun sont naturelles et fondées du bon sens. Le monde change mais les méthodes de gestion restent éternelles, privilégiant l'efficacité à l'efficience.

Trabouler Lyon est dangereux, divisons donc le problème et rejetons le socle du danger sur la rocade des villages entre Chasse sur Rhône et Villefranche sur Saône ! Le souci ne sera plus à l'ouest, le danger viendra de l'est, c'est presque une vieille rengaine. La rocade et ses approches entre Chasse sur Rhône et Villefranche sur Saône ne porte-t-elle pas de risques ? Pas de souci à Saint Priest avec la connexion avec l'autoroute alpine, pas de souci à proximité de la prison de Meyzieu et l'éventuel futur Montoux de Décines Charpieu, pas de souci au nœud des îles avec les connexions aux autoroutes A 42 et A 46, pas de souci non plus dans le vallon de Sermenaz entre Rillieux la Pape et Neyron, pas de souci dans la descente de Genève et la future connexion entre l'autoroute A 46 et l'autoroute 132 ?

La décision préfectorale renvoie chaque jour, en plus du transit actuel qui augmente, près de 2 000 poids lourds descendre le vallon de Sermenaz : 180 poursuivront par la rocade et 150 par le boulevard Laurent Bonnevey, 700 poids lourds remonteront le vallon de Sermenaz ; parmi ceux-ci, 500 seront issus de la rocade et 100 à peu près du boulevard Laurent Bonnevey. La vitesse serait réduite, les dépassements proscrits, les distances respectées, les contrôles augmentés. Le mur des camions existe déjà. La distance à parcourir est plus longue d'une vingtaine de kilomètres et est plus accidentée. Est-ce compatible avec les vœux du plan de protection de l'atmosphère ? Le travers de la mobilité dans les tunnels n'est pas à partager en imaginant de nouvelles voies rapides, des contournements, des pénétrantes ou en concevant des élargissements. Rien ne contraint et ne régule le développement routier. L'officialisation tacite d'une file indienne de camions n'est-elle pas un dolent préalable inconvenant à la création d'une troisième voie, le long du parcours à l'est, voire peut-être pour les tronçons insécures ?

Quelle promesse avons-nous pour le projet de ferroutage de la région urbaine de Lyon, en considérant bien sûr aucun dommage aux conditions du cadre de vie des communes traversées ? Quelle est l'audace à réguler et à distiller le transit des poids

lourds et du fret autour et dans l'agglomération lyonnaise ? En attendant, quelles mesures compensatrices sont accordées au cadre de vie des riverains face à l'évolution du bruit, face aux altérations pour la santé par la diffusion des particules fines de tous ordres, face aux difficultés chroniques de la mobilité ?

La décision de monsieur le préfet vient compliquer les nuisances du trafic aérien, dont ceux liés aux aéroports de Lyon Bron et de Lyon Saint-Exupéry. A la suite du 11 septembre 2001, à l'ouest du boulevard Laurent Bonnevey, le survol de l'agglomération est imposé à plus de 1 800 mètres ; à l'est, le survol est autorisé à 400 mètres au-dessus des communes. L'évolution des services de l'aéroport de Lyon Bron porte l'augmentation et les affres du survol aérien, dont celui très fâcheux du bruit.

Notre délibération est opportune à la réalisation des tunnels mais elle ne correspond pas à un travail sur la réduction du trafic de transit. Notre groupe votera favorablement à l'amélioration de la sécurité des tunnels mais regrette la position de monsieur le préfet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

**M. SERRES :** Monsieur le président, chers collègues, je souhaite vous parler ce soir des bons et des mauvais élèves de notre agglomération, de ceux que l'on ménage et de ceux que l'on punit systématiquement ; dernier exemple en date : le problème des tunnels.

Tout commence ainsi : des évolutions de la réglementation rendent obligatoires des travaux de mise en sécurité des tunnels sous Fourvière et du boulevard périphérique nord de Lyon. En conséquence, monsieur le préfet, préfet de Région et du Rhône, a trouvé la solution ; il a pris plusieurs arrêtés en date du 11 janvier fixant de nouvelles mesures de sécurité dans les tunnels en y interdisant la circulation à de nombreux poids lourds.

Par répercussion, la rocade "est" de Lyon -une rocade qui, selon la préfecture, devrait accueillir 2 400 poids lourds supplémentaires- va servir d'exutoire. Son trafic actuel est d'environ 80 000 véhicules par jour dont 15 000 poids lourds alors que le pôle agroalimentaire de Corbas n'est pas encore en service. Les travaux de mise aux normes de ces tunnels demanderont de cinq à dix ans. Que peuvent dire les riverains de cette rocade à propos de la solution proposée ? Une fois encore, rien ! Heureusement, nous sommes des habitants de l'est lyonnais, des citoyens conscients de la solidarité collective nécessaire en cette circonstance et nous ne voudrions pas qu'un accident sous l'un des tunnels devienne une catastrophe nationale, alors nous allons encore baisser la tête et dire oui. Mais ce ne sera pas de gaieté de cœur et cela le deviendra de moins en moins car nous avons l'impression que personne, nulle part, ne tient à prendre en compte notre réalité quotidienne. La solidarité dont nous faisons preuve depuis des années n'a jamais trouvé de réciprocité.

Pouvez-vous imaginer ce que nous pouvons endurer dans nos communes, longées, voire coupées comme à Mions, par cette rocade ? Avez-vous une idée de la nuisance due au bruit, déjà fort important et qui va encore augmenter ? Avez-vous une idée de la qualité de l'air que nous respirons ? Avez-vous une idée de ce que pourrait engendrer un accident grave sur cette rocade dans la traversée d'une de nos villes ? "Ce serait moins grave que sous le tunnel" nous a répondu le préfet chargé de la sécurité lors de la dernière rencontre.

A ce point de mon histoire, un petit rappel s'impose pour mieux appréhender la situation. En 2001, nous apprenions qu'un débat

public était organisé pour révoquer le contournement autoroutier à l'ouest, le COL et le contournement ferroviaire à l'est. Nous nous sommes renseignés, nous nous sommes concertés, nous avons essayé de convaincre nos responsables sur la base de documents précis. Nous avons manifesté et, sept ans plus tard, nous nous retrouvons à la case départ car ce que nous avons obtenu du ministre des Transports de l'époque, monsieur Perben, vient d'être annulé par le nouveau secrétaire d'Etat aux Transports, monsieur Bussereau.

Depuis sept ans et malgré nos multiples interventions -y compris d'ailleurs dans cette enceinte où monsieur le président avait proposé qu'une DUP unique soit prise, ce qui a été refusé-, le dossier du ferroviaire n'a cessé d'avancer sans relâche à notre insu voire à notre détriment et continue de faire peser une grave menace sur toutes les communes de l'Est lyonnais.

Qu'est-il advenu, pendant ce temps, du projet de contournement autoroutier à l'ouest ? Rien ! Pas la moindre avancée. Un silence assourdissant. Nous sommes donc condamnés aujourd'hui à recevoir de plein fouet un contournement ferroviaire qui a largement les moyens de passer ailleurs. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau condamnés à recevoir l'excédent de trafic routier qui ne peut plus passer par les tunnels lyonnais. Pourtant, un contournement routier par l'ouest aurait permis d'alléger la charge qui va définitivement nous asphyxier et mettre en danger la vie de nos concitoyens.

Vous connaissez tous l'adage "selon que l'on soit puissant ou misérable". Nous sommes aujourd'hui totalement excédés par cette espèce de mépris qui nous écrase. Pourquoi le ministre actuel refuse-t-il de nous recevoir et d'évoquer notre avenir avec nous, élus responsables ? Pas avant les élections municipales, nous a-t-on dit. Cela raisonne dans notre tête comme une condamnation à brève échéance. Nous ne l'accepterons pas et ne soyez pas étonnés si un jour le feu prend dans l'Est lyonnais, vous pourrez compter sur nous, nous serons présents.

Si, par contre et face à la situation actuelle, la mise en construction immédiate du COL était prononcée par le préfet, nous considérerions alors que nous avons enfin été entendus et que nous sommes des citoyens normaux dont la détresse est perçue. Aujourd'hui, nous nous considérons comme des citoyens de seconde zone dont les doléances n'ont pas à être prises en compte car nous ne sommes certainement pas du bon côté de la barrière politique.

Quelle signification pouvons-nous donner au mot "solidarité", que ce soit dans cet hémicycle ou ailleurs ? Lorsqu'une réponse positive nous est donnée en pleine campagne des législatives, elle est aussitôt retirée une fois l'élection achevée. Mais pour qui nous prend-on ?

Un jour, dans un moment de grande tristesse, Jacques Prévert a dit : "Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple". Nous avons essayé d'être heureux, nous avons essayé de donner l'exemple mais chez nous, dans l'Est lyonnais, c'est vraiment devenu un exercice bien difficile et très aléatoire.

Mes chers collègues, je n'ai pas essayé ce soir, avec le soutien de mes collègues maires de notre secteur, de faire un exercice de style, j'ai simplement souhaité vous faire part d'une situation qui s'apparente de plus en plus à de la révolte et j'espère que je serai entendu. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets malgré tout le dossier de sécurisation des tunnels aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2008-4747 - finances et institutions** - Plan stratégique de la SERL - Pacte d'actionnaires avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4747. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

**M. le vice-président LAURENT,** rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, à l'occasion du dossier sur la SERL, les quatre membres présents à la commission des finances ont émis des craintes et des souhaits :

- des craintes de voir de plus en plus de sociétés satellites, quel que soit leur statut, devenir des états dans l'état voire devenir concurrentes sur certains dossiers avec les intérêts du Grand Lyon, en particulier hors de notre territoire ;

- des souhaits que, sur le prochain mandat, les conseillers communautaires représentant le Grand Lyon dans ces instances soient formés et informés régulièrement sur la marche de ces satellites afin qu'ils ne prennent pas une orbite qui les éloigne de la planète mère ; une cellule spéciale du Cabinet pourrait être créée à cet effet ;

- des souhaits également que ces satellites fassent connaître dans des temps raisonnables, avant leur assemblée générale, leurs résultats financiers afin que la direction des gestions externes puisse étudier et faire une synthèse aux conseillers communautaires des documents reçus.

Sinon un des ces jours, sur un dossier important, nous pourrions aller droit dans le mur.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe GAEC

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, nous partageons les inquiétudes du rapporteur de la commission.

Ce que je voulais exprimer aujourd'hui c'est un étonnement sur ce rapport qui, tout en fixant un contenu administratif sur le mode de gouvernance de la SERL avec l'institution de groupes de contrôle, de veille, ne donne aucune orientation sur ce que l'on veut faire de la SERL réellement et quels sont ses objectifs prioritaires.

Nous souhaiterions donc que, dès le début du prochain mandat, on puisse indiquer quelles sont les priorités données et la façon dont nos représentants au sein de la SERL informeront régulièrement l'exécutif et notre Conseil, de telle façon que l'on ne se trouve pas effectivement devant des situations impossibles

à assumer derrière, d'autant plus que nous ne sommes pas le seul actionnaire -et on a pu constater parfois des difficultés sur d'autres dossiers avec l'autre actionnaire- et qu'il ne faudrait pas que le risque pris par la Communauté urbaine ne soit pas suffisamment accompagné ou que les règles de gouvernance ne soient pas modifiées à proportion de l'engagement de la Communauté urbaine éventuel.

Nous sommes tous attachés au travail réalisé par la SERL. Mon intervention n'est pas une remise en cause de cet outil mais, justement parce que nous sommes attachés à cet outil et à son efficacité, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas fixer des règles et des objectifs très clairs pour le prochain mandat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le vice-président ABADIE** : Monsieur le président et chers collègues, une très brève intervention pour dire que je souscris entièrement à ce qu'a rapporté notre collègue Patrick Laurent.

Pour préciser ses propos sur la SERL, puisque c'est l'objet du rapport, nous devons avoir à l'esprit que ce pacte d'actionnaires nous permet certes de nous conformer à la réglementation mais qu'en contrepartie, la SERL va gagner en liberté et donc en indépendance pour mener à bien les opérations qui lui sont confiées. Comme le disait Patrick Laurent pour tous les satellites du Grand Lyon, c'est donc bien aux élus communautaires qu'il revient d'être très vigilants pour que les décisions du conseil d'administration de la SERL aillent bien dans le sens des intérêts du Grand Lyon et de surcroît en dehors de ses frontières géographiques. Les futurs administrateurs de la SERL devront être parfaitement informés des enjeux portés par la SERL car ce seront leurs seules assiduité et motivations qui seront les garants de notre contrôle à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président et chers amis.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Da Passano, un mot peut-être.

**M. le vice-président DA PASSANO** : Oui, merci, monsieur le président, juste un mot pour remercier mes collègues qui vont dans quelques instants voter ce plan stratégique et ce pacte d'actionnaires puis pour tranquilliser en disant qu'il n'y a pas de changement d'orientation à la SERL. La SERL d'ailleurs n'avait rien demandé, elle souhaitait rester ce qu'elle était -comme l'écrivaient mes prédécesseurs-, un outil privilégié des collectivités locales pour réaliser un certain nombre d'opérations, notamment dans le domaine de l'aménagement, du renouvellement urbain.

Si aujourd'hui il nous a fallu évoluer, c'est que la loi du 20 juillet 2005 nous a obligés à entrer systématiquement en concurrence et qu'aujourd'hui, si je disais que la SERL était l'outil privilégié des collectivités locales, je pourrais être traduit en justice parce que l'on n'a pas à être un outil privilégié. Alors, que ce soit bien clair ici, il faut que la SERL, dans le cadre de sa mise en concurrence, ait des capacités financières et des capacités de prise de risques qu'elle n'avait pas jusqu'ici. Et l'objet de ce rapport est de permettre de faire face à la nouvelle situation juridique et de permettre à la SERL de continuer à travailler, notamment pour les collectivités locales, en respectant cette mise en concurrence.

Je partage tout ce qui a été dit sur la nécessité, pour les administrateurs de la SERL, d'être dorénavant peut-être encore plus présents qu'ils ne l'ont été jusqu'ici et, ayant dû encore

récemment remettre un conseil d'administration par absence de quorum, je dis à celui qui dirigera cette assemblée dans quelques semaines, quel qu'il soit, que les administrateurs qui seront choisis pour la SERL devront s'engager à beaucoup de présence si nous voulons que ce que nous votons aujourd'hui conduise la SERL à bien faire son travail ; ce ne sera plus une présence honorifique -ça ne l'a jamais vraiment été- mais ce le sera de moins en moins, c'est un véritable travail qui sera demandé aux administrateurs de la SERL.

Voilà, mes chers collègues, ce que je tenais à préciser.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2008-4656** - Villeurbanne - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur les immeubles en copropriété situés dans le périmètre concerné par le projet urbain du centre-ville - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

**N° 2008-4669** - Requalification du quartier de l'Ecoin sous la Combe - Marché de travaux de démolition et reconstruction de garages et aménagement d'un terrain de sport - Lot n° 2 : gros oeuvre et terrassements particuliers - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Campenon Bernard régions - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2008-4676** - Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Prorogation de la concession - Avenant n° 7 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2008-4677** - Villeurbanne - ZAC Charpenne Wilson - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2008-4682** - Villeurbanne - Zone urbaine sensible des Brosses - Projet Anru Poudrette - Fonds de concours pour la démolition de 96 logements - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4685** - Vaulx en Velin - Mission Carré de Soie - Réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt du Sytral et de la rue Jacquard - Direction générale - Direction des grands projets -



**N° 2008-4690** - Saint Priest - Boulevard urbain «est», entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4691** - Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4692** - Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération 0443 - BPNL adaptation de l'ouvrage - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Benarbia comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4656, 2008-4669, 2008-4676, 2008-4677, 2008-4682, 2008-4685 et 2008-4690 à 2006-4692. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2008-4657** - Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**N° 2008-4679** - Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire - Individualisation d'autorisation de programme pour 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2008-4681** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Action foncière - Complément d'autorisation de programme pour les démolitions - Direction générale - Missions territoriales -

**N° 2008-4688** - Lyon 8° - Mermoz nord - Création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue Tixier - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4657, 2008-4679, 2008-4681 et 2008-4688. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

**N° 2008-4658** - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Actualisation du programme d'activités et valorisation financière des moyens mis à disposition - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 7 avril 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-4659** - Avenant n° 1 de prorogation pour 2008 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) thématique habitat indigne et très inconfortable - Avenant au protocole d'éradication de l'habitat indigne - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2008-4661** - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - Prospection et mobilisation d'offre de logements privés à vocation sociale par les associations - Conventions de financement pour 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2008-4665** - Givors - Grigny - Adhésion de Givors et Grigny à la Communauté urbaine - Avenant au programme local de l'habitat (PLH) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2008-4667** - Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'électricité pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Sigerly et EDF - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4668** - Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4670** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Aménagement des voiries du pôle de loisirs - Marché de maîtrise d'oeuvre - Protocole transactionnel avec la société Arcadis - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4671** - Lyon 7° - Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2008-4673** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Modification du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Révision de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2008-4674** - Saint Priest - ZAC Mozart - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Approbation d'un bilan financier modificatif - Avenant n° 5 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2008-4675** - Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Rachat de l'îlot G - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2008-4686** - Vénissieux - Place Maurice Ravel - Aménagement - Convention avec la Ville - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2008-4693** - Givors - Grigny - Diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4658, 2008-4659, 2008-4661, 2008-4665, 2008-4667, 2008-4668, 2008-4670, 2008-4671, 2008-4673 à 2008-4675, 2008-4686 et 2008-4693. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Pour cet ensemble de conventions ou autres délibérations, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2008-4660** - Lancement de la phase 2 du réseau expérimental européen Urbameco avec le label Fast Track - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4662** - Bron - Quartier du Terraillon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par le groupe Alliade - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4663** - Lyon 1<sup>er</sup> - Pentec de la Croix-Rousse - Requalification et sécurisation de l'immeuble situé 9, rue Leynaud - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4664** - Saint Fons - Aménagement du terrain de l'association Foncière logement - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les études de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4672** - Bron - Quartier du Terraillon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation préalable pour l'opération Caravelle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4678** - Vaulx en Velin - Quartier Vernay-Verchères - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement des espaces extérieurs - Composition de la commission composée en jury pour le choix du maître d'oeuvre et de la mission d'ordonnancement-pilotage-coordination (OPC) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4680** - Bron - Quartier du Terraillon - Restructuration du centre commercial Terraillon - Convention avec l'Epareca et la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4683** - Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise - Convention pour 2008 et 2009 visant au renforcement de la gestion sociale de proximité dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Subvention à la SA Gabriel Rosset - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4687** - Bron - Rénovation urbaine de Bron Parilly - Reconstitution sur site de logements îlot Annonay - Subvention de l'Anru - Individualisation de l'autorisation de programme en recettes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-4689** - Saint Genis Laval - Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4660, 2008-4662 à 2008-4664, 2008-4672, 2008-4678, 2008-4680, 2008-4683, 2008-4687 et 2008-4689. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. LONGUEVAL**, rapporteur : Avis favorable pour ces dix rapports qui traitent tous de la politique de la ville et du renouvellement urbain, à la veille de la visite de la secrétaire d'Etat. Ces rapports pèsent 4,5 M€.

Il y a une note au rapporteur pour le dossier numéro 2008-4660 sur le réseau européen Urbameco qui traite de cohésion sociale et de développement des territoires, où une ville partenaire de Pologne ne participe plus au réseau et est remplacée par une ville de Hongrie qui s'appelle *Tatabanya*, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

**N° 2008-4666** - Convention d'occupation temporaire du domaine public des Hospices civils de Lyon par des abris voyageurs - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4666. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2008-4684** - Dardilly - Limonest - Echangeur du Tronchon - Jalonnement et protections phoniques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4684. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

**M. DURIEUX**, rapporteur : Le rapport concerne l'échangeur du Tronchon, le jalonnement et la protection phonique. Avis favorable de la commission qui demanda néanmoins quel niveau d'isolation phonique ou d'atténuation phonique ou sonore les travaux permettaient d'atteindre ; donc on reste juste sous le seuil des 60 décibels malgré une augmentation de presque un décibel des travaux qui sont engendrés pour les bâtiments les plus proches. Nous nous contraignons donc à peu de choses, au seul respect d'une réglementation qui n'est pas adaptée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2008-4695** - Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine à l'animation et au développement de l'association Axelera - Programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-4701** - Convention avec l'association Lyon Urban Trucks and Bus 2015 - Soutien à l'animation, la promotion et la communication en 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Vaté comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4695 et 2008-4701. Monsieur Vaté, vous avez la parole.

**M. VATÉ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VATÉ.

**N° 2008-4696** - Avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud - Animation économique des portes du Sud, îlons et coteaux du Rhône et Lyon 3°, 7° et 8° arrondissements - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4697** - Animation économique des conférences des maires ouest-nord et val d'Yzeron - Convention 2007-2009 avec l'association Techlid - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4698** - Convention bi-annuelle 2008-2009 avec l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi ASPIE - Animation économique de la conférence des maires Portes des Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4699** - Convention triennale 2007-2009 avec l'association Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône amont - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4700** - Convention 2008-2009 avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Animation économique des 1er, 4° et 6° arrondissements de Lyon - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4705** - Animation économique de la conférence des maires du val de Saône - Convention triennale 2007-2009 avec le syndicat Saône Mont d'Or (SSMO) - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-4706** - Avenant à la convention triennale 2007-2009 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Animation économique de la conférence des maires plateau nord - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4696 à 2008-4700, 2008-4705 et 2008-4706. Monsieur Allais, vous avez la parole.

**M. ALLAIS**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces sept rapports; monsieur le président.

Il y a une note au rapporteur sur le rapport numéro 2008-4697 : Dans le "*DELIBERE*, 3° - *La dépense*", il convient de lire : "*compte 657 480 - fonction 90 - opérations n° 0869 et 0851, selon la répartition suivante :*" au lieu de : "*compte 657 480 - fonction 0851, selon la répartition suivante :*".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

**N° 2008-4702** - Convention avec l'association Imaginove - Subvention - Année 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-4703** - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-4709** - Cession à la Communauté urbaine de la marque l'Esprit d'Entreprise - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4702 et 2008-4703, 2008-4709. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2008-4704** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2008 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-4708** - Subvention à la fondation Bullukian - Animation tête de réseau - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Année 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4704 et 2008-4708. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.



**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

**N° 2008-4707** - Subvention à l'association Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4707. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

**M. LIHOSSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la subvention à l'association du Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LIHOSSIER.

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2008-4710** - Groupes délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2008-4717** - Lyon 3° - Restaurant communautaire - Complément d'AP - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2008-4718** - Décines Charpieu - Centre national de la mémoire arménienne - Participation au financement - Contrat d'agglomération de Lyon, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale -

**N° 2008-4719** - Sepal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-4721** - Lyon 8° - Escaliers de l'allée Adolphe Lafont - Accès au métro Laënnec - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4710, 2008-4717 à 2008-4719 et 2008-4721. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2008-4711** - Individualisation d'autorisation de programme - Opération Neuville en Champagne - Réserves foncières - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2008-4712** - Individualisation d'autorisation de programme foncier pour 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2008-4713** - Bron - Chassieu - Saint Priest - Acquisition de terrains de l'Etat anciennement affectés à la direction de l'aviation civile - Individualisation d'une autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2008-4714** - Travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2008-4716** - Création d'autorisation de programme IDEE (neurosciences) pour l'année 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2008-4720** - Refonte des outils de suivi des dossiers fonciers, de gestion patrimoniale locative et technique, des biens propriétés de la Communauté - Création de l'opération - Demande d'individualisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4711 à 2008-4714, 2008-4716 et 2008-4720. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2008-4715** - Etude comparative européenne sur les retombées économiques de la fonction commande publique sur les PME - Convention de partenariat avec le leadership de Rostock - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4715. Madame Pédrini, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente PÉDRINI**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette étude qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives d'optimisation de l'achat public en faveur des PME.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Et vous disiez tout à l'heure que, finalement, nous avons fait une étude et que 67 % de nos marchés ont été faits avec des PME, ce qui montre donc que nous avons fait le *small business act* avant la lettre.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

---

## V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2008-4722** - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2008 dans le cadre de l'autorisation de programme "Budget annexe de l'assainissement" - Individualisation pour les opérations globalisées - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4724** - Meyzieu - Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4725** - Saint Priest - Emissaire du plateau sud-est - Rue Jean-Jacques Rousseau - Rue de l'Egalité - Restructuration de réseaux - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4731** - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2008 - Individualisation de l'autorisation de programme "Budget annexe des eaux" pour les opérations globalisées - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4732** - Définition des programmes d'actions à mener en 2008 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales, bassins et réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globale Ecologie urbaine - Individualisation pour les opérations globalisées - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4734** - Constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'une modélisation hydrodynamique pour la lutte contre les inondations de l'agglomération lyonnaise - Avenant à la convention avec le BRGM - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2008-4739** - Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-4742** - ZAC Saint Clair - Convention de gestion d'un cheminement pour les piétons ouvert à la circulation du public - Direction générale - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Tourniaire comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4722. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

**Mme TOURNIAIRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme TOURNIAIRE.

**N° 2008-4723** - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2009 avec reconduction expresse pour 2010 (lots n° 1, 3, 4, 5, 6 et 10) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4741** - Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4723 et 2008-4741. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

**N° 2008-4726** - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Rénovation, extension de la station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme au titre des études et de la maîtrise d'oeuvre - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4727** - Neuville sur Saône - Genay - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme au titre des études et travaux - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4729** - Evaluation et projet d'organisation de la gestion de l'eau sur l'île de Miribel-Jonage - Participation financière - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4733** - Sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Croix-Luizet - Première individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2008-4743** - Aménagement du Carré de Soie - Projet de réalisation d'un réseau de chauffage urbain - Convention de gestion avec les villes de Villeurbanne et Vaulx en Velin - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4726, 2008-4727, 2008-4729, 2008-4733 et 2008-4743. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

Il y a une note au rapporteur pour le dossier numéro 2008-4743 : dans le *DELIBERE*, il convient de lire : "1° - Approuve la convention de gestion à conclure avec les villes de **Villeurbanne et Vaulx en Velin**" au lieu de : "1° - Approuve la convention de gestion à conclure avec les villes de Lyon et Villeurbanne."

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**N° 2008-4728** - Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Subventions aux partenaires pour l'année 2008 - Convention-type et annexes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**N° 2008-4736** - Promotion du tri - Convention-type pour l'embauche d'ambassadeurs - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2008-4737** - Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Autorisation de signer un avenant entraînant l'annulation de la convention portant versement d'un fonds de concours au Sagyr - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-4738** - Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 avec l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 - Subvention - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-4748** - Fonctionnement du compte épargne temps au Grand Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2008-4749** - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4728, 2008-4736 à 2008-4738, 2008-4748 et 2008-4749. Madame Vessiller est absente. Madame Mermoud ?

**Mme MERMOUD**, rapporteur en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD, en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

*(La séance est levée à 20 heures 15).*

#### Erratum pour le procès-verbal de la séance publique du 21 janvier 2008

**Vote des dossiers n° 2008-4744 et 2008-4745 (page16) -**

**- dossier n° 2008-4744 -**

**Au lieu de :**

**- pour** : 2 groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - 3 groupe Radical - 5 groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - 9 groupe UDF et apparentés - 10 groupe Communiste et intervention citoyenne - 11 groupe UPC - 1 groupe Synergies-Avenir (M. Desseigne par procuration à M. Imbert) - 26 groupe Union pour un mouvement populaire - 35 groupe Socialiste et apparentés - 2 non inscrits (MM. Joly, Uhlrich),

soit **104 voix pour** ;

**- contre** : 3 groupe Les Verts - 5 groupe Union pour un mouvement populaire (Mme Dubost, MM. Forissier, Gonon, Barge, Clamaron),

soit **8 voix contre** ;

**- abstentions** : 2 groupe Les Verts (MM. Buna et Giordano) - 1 groupe Union pour la Communauté (Mme Isaac-Sibille) - 3 groupe Communiste et intervention citoyenne (MM. Gerin, Thivillier, Mme Peytavin),

**n'ont pas pris part au vote** : 16 groupe Synergies-Avenir, soit **22 abstentions**.

Il convient de lire :

**- pour** : 2 groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - 3 groupe Radical - 5 groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - 9 groupe UDF et apparentés - 10 groupe Communiste et intervention citoyenne - 11 groupe UPC - 1 groupe Synergies-Avenir (M. Desseigne par procuration à M. Imbert) - 26 groupe Union pour un mouvement populaire - 35 groupe Socialiste et apparentés - 2 non inscrits (MM. Joly, Uhlrich),

soit **104 voix pour** ;

**- contre** : 3 groupe Les Verts,

soit **3 voix contre** ;

**- abstentions** : 2 groupe Les Verts (MM. Buna et Giordano) - 1 groupe Union pour la Communauté (Mme Isaac-Sibille) - 3 groupe Communiste et intervention citoyenne (MM. Gerin, Thivillier, Mme Peytavin), 5 groupe Union pour un mouvement populaire (Mme Dubost, MM. Forissier, Gonon, Barge, Clamaron),

**- n'ont pas pris part au vote** : 16 groupe Synergies-Avenir,

soit **27 abstentions**.